

**RAPPORTS ANNUELS
DES SERVICES PUBLICS
EAU POTABLE
& ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF
2024**

juin 2025



Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan est né de la fusion au 1^{er} janvier 2018 des deux anciennes structures : le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement du Marseillon (SIEAM) et le Syndicat des Eaux du Tursan (SET).

Ce service public industriel et commercial (SPIC) est de type syndicat mixte à la carte et exerce les compétences suivantes :

- ✓ L'adduction d'eau potable (production, traitement, transport et distribution),
- ✓ L'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites),
- ✓ L'assainissement non collectif (contrôle, réalisation et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Les structures membres transfèrent tout ou partie de ces compétences.



*Siège du Syndicat
à Geaune*



*Antenne du Syndicat
à Audignon*

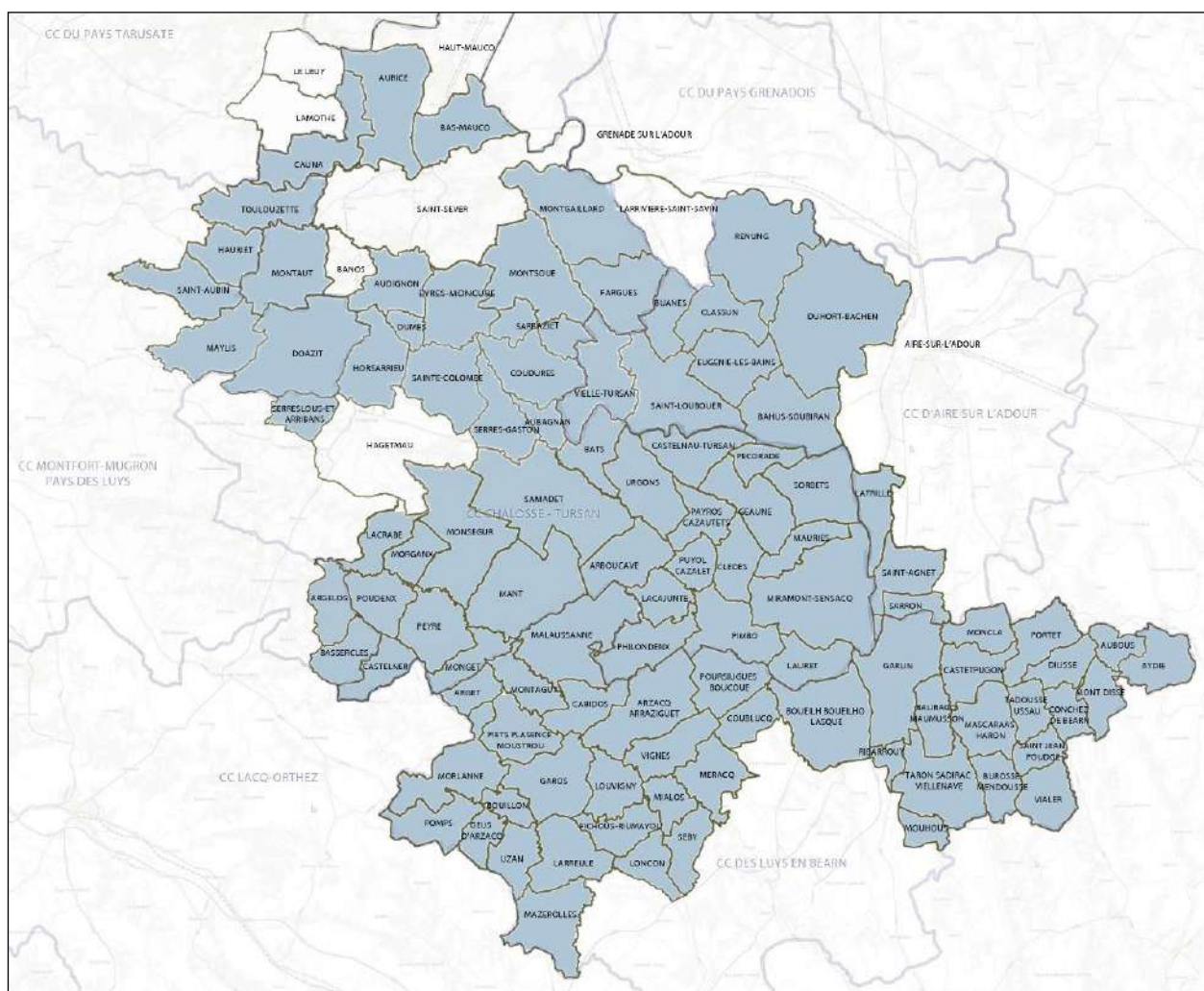
DESCRIPTION DU SYNDICAT

La carte suivante délimite le périmètre du syndicat sur les deux départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, regroupant au total **103 communes**.

Par compétence, les populations concernées sont de :

- Eau potable (particuliers et ventes en gros) : 45 000 habitants,
- Assainissement collectif : 5 600 habitants (selon le nombre d'équivalents habitants calculés sur les volumes en entrée de stations),
- Assainissement non collectif : 15 600 habitants.

Les nombres d'habitants ne sont pas cumulables, un même habitant pouvant bénéficier d'une à deux compétences.





Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2024

SOMMAIRE

1. MISSIONS DU SYNDICAT	4
MISSIONS PRINCIPALES	4
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
2. CONTEXTE GEOLOGIQUE	4
0BSECTEUR TURSAN	4
1BSECTEUR MARSEILLON.....	4
3. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES ET VENTES EN GROS.....	5
4. PATRIMOINE	6
OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS	6
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3) ..	6
CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES	7
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)	7
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	7
5. NOMBRE D'ABONNES	8
ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)	8
6. PRODUCTION ET DISTRIBUTION	8
PRODUCTION PAR STATION (PRELEVEMENTS)	8
CONVENTIONS DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU EN GROS	9
VOLUMES DE VENTE AUX PARTICULIERS ET VENTES EN GROS.....	10
VOLUMES PRODUITS.....	10
RENDEMENTS DES RESEAUX ET INDICE DE PERTES.....	11
7. QUALITE DE SERVICE	12
CONFORMITE DE L'EAU	12
OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	13
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	13
TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)	13
MEDIATION DE L'EAU	13
8. INDICATEURS FINANCIERS.....	13
TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE 2024	14
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU.....	14
EVOLUTION DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU EN 2025.....	14
PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024	15
PRIX TTC DU SERVICE POUR 120 M ³ (D102.0)	15
VOLUMES FACTURES AUX PARTICULIERS ET DEGREVES.....	15
RECETTES D'EXPLOITATION	16
REDEVANCES REVERSEES A L'AGENCE DE L'EAU	16
ETAT DE LA DETTE.....	17
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	17
MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	18
TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	18
AMORTISSEMENTS.....	18
MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX & ETUDES REALISES ET SUBVENTIONS PERCUES	18
ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
9. ETUDES & TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	19

TRAVAUX SUR OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS (travaux importants) .19	
RENOUVELLEMENT RESEAUX D'EAU POTABLE EN REGIE (travaux importants)	21
AUTRES OPERATIONS SUR RESEAUX.....	21
TRAVAUX SUR RESEAUX PAR ENTREPRISES	23
10. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2025	25
ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : DESCRIPTIF PATRIMOINE PAR SECTEUR HYDRAULIQUE	27
FORAGES ET STATIONS DE PRODUCTION.....	27
RESERVOIRS DE STOCKAGE	27
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3) .28	
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)	29
ANNEXE 2 : POPULATION, NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES PAR COMMUNES.....	30
ANNEXE 3 : VOLUMES DE SERVICE ET FORMULES DE CALCUL DES RENDEMENTS DES RESEAUX.....	32
FORMULE DU RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	32
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (VP224)	32
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	32
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)	32
ANNEXE 4 : SYNTHESE ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU	33
ANNEXE 5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE.....	36
ANNEXE 6 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU.....	40

1. MISSIONS DU SYNDICAT

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Prélèvement d'eau de source et protection des points de prélèvement,
- ✓ Traitement de l'eau brute, transport et stockage de l'eau traitée,
- ✓ Distribution aux abonnés et collectivités environnantes.

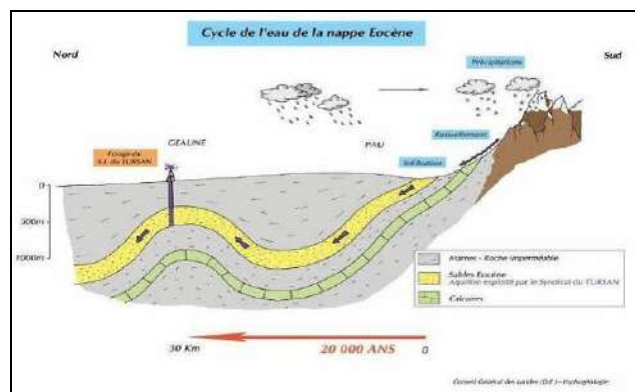
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

- ✓ Gestion du service et application du règlement du service,
- ✓ Accueil, gestion et traitement des demandes des abonnés,
- ✓ Relève des compteurs et facturation des abonnements et consommations,
- ✓ Mise en service des branchements,
- ✓ Exploitation, surveillance et entretien des installations :
 - Forages, pompes et équipements de traitement et électromécaniques,
 - Installations électriques et informatiques, télésurveillance et télégestion,
 - Canalisations et branchements, vannes et accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électromécaniques,
- ✓ Réalisation des branchements et travaux sur réseaux.

2. CONTEXTE GEOLOGIQUE

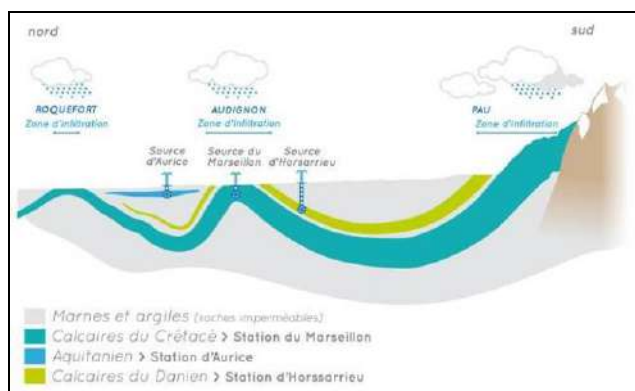
SECTEUR TURSAN

Cette nappe de l'Eocène (~55 millions d'années) est alimentée à partir des zones d'affleurements au pied des Pyrénées à environ 50 km au sud. L'eau, déjà potable avant tout traitement, est captée par forages dans lesquels elle remonte par artésianisme après 20 000 ans de parcours.



SECTEUR MARSEILLON

La source d'Audignon est située sur le flanc de la structure anticlinale des Pyrénées dans une zone de calcaires fortement karstifiés (massif où l'eau a creusé de nombreuses cavités) renfermant un aquifère qui se recharge pour partie au niveau des Pyrénées et dont l'eau circule pendant 20 000 ans avant de ressurgir au niveau d'Audignon.

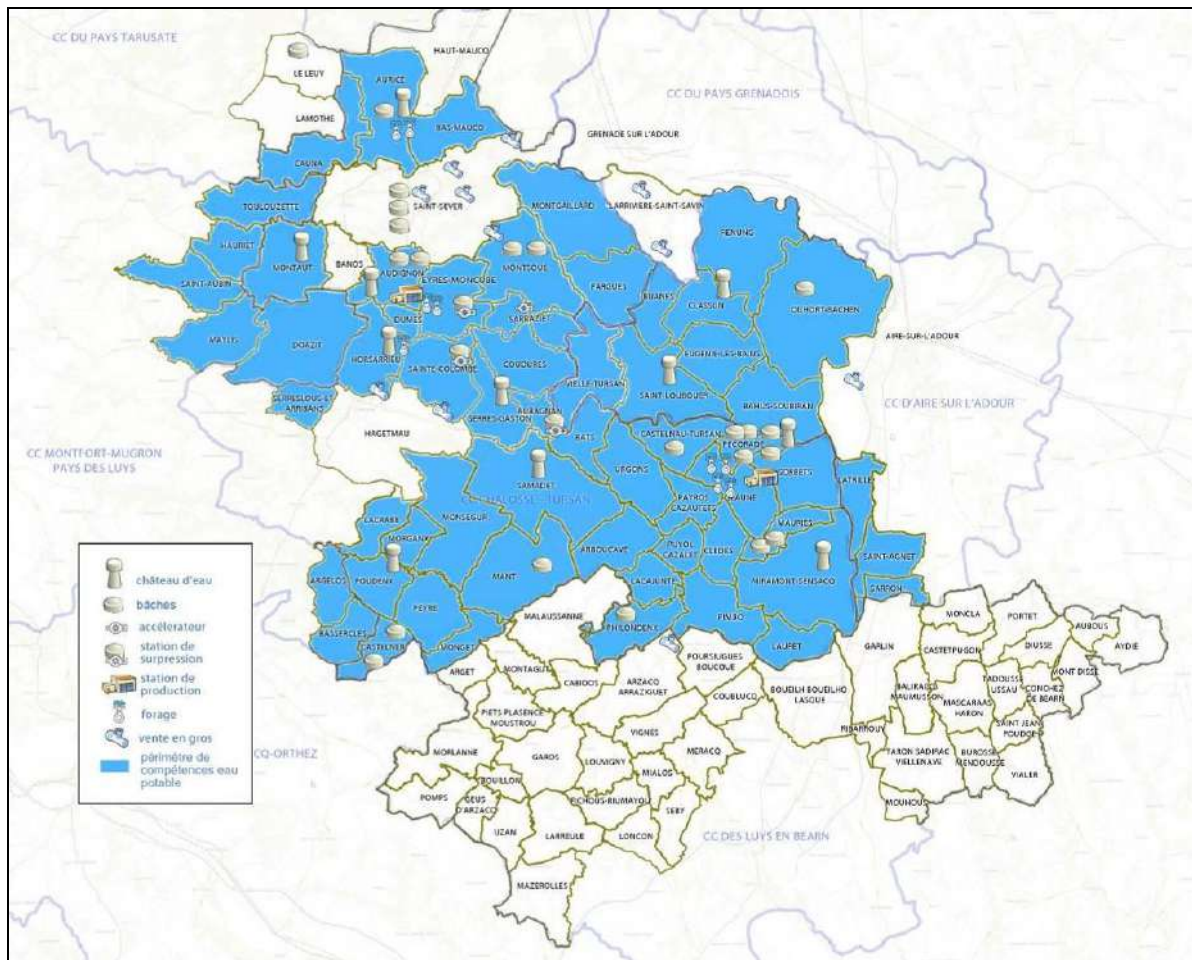


3. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES ET VENTES EN GROS

Le syndicat regroupe pour la compétence eau potable **50 communes** et la **Communauté de Communes d'Aire/Adour (11 communes)**.

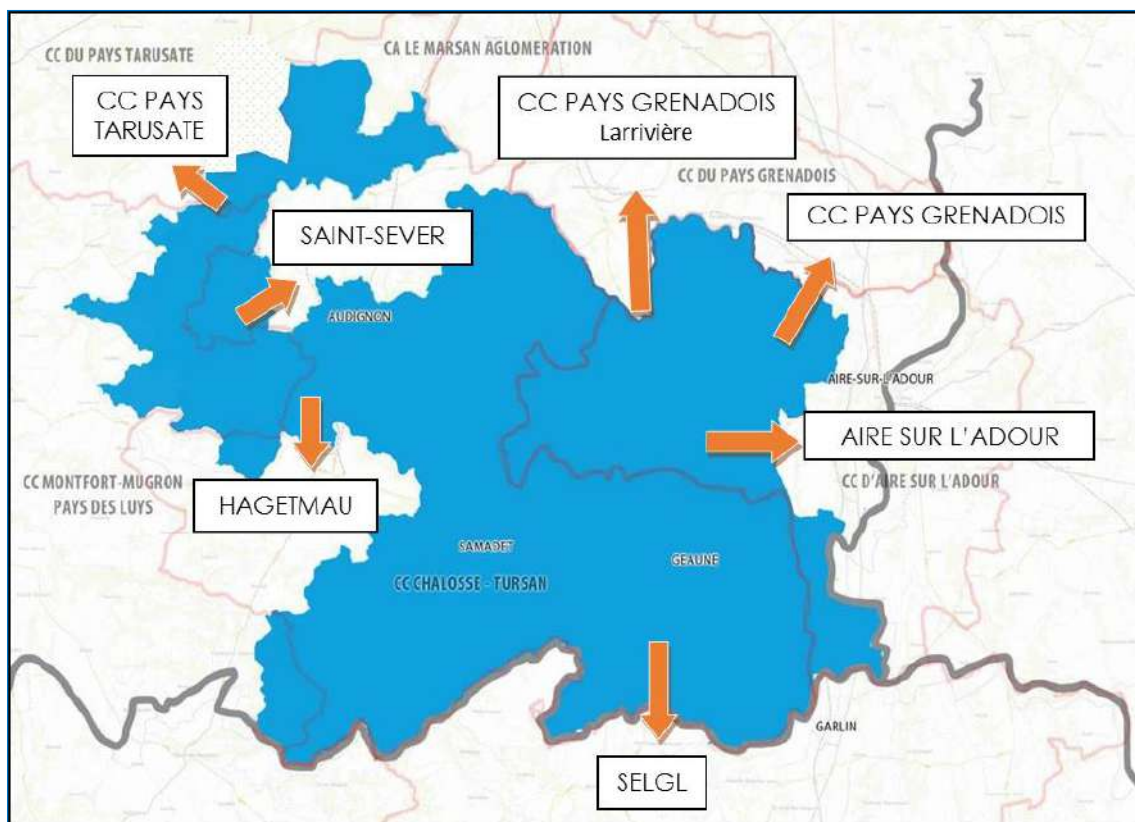
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR regroupant les communes de : BAHUS-SOUBIRAN BUANES CLASSUN DUHORT-BACHEN EUGENIE-LES-BAINS LATRILLE RENUNG SAINT-AGNET SAINT-LOUBOUER SARRON VIELLE-TURSAN	ARBOUCAVE	DOAZIT	MIRAMONT-SENSACQ	PUYOL-CAZALET
	ARGELOS	DUMES	MONGET	SAINT-AUBIN
	AUBAGNAN	EYRES-MONCUBE	MONSEGUR	SAINTE-COLOMBE
	AUDIGNON	FARGUES	MONTAUT	SAINT-SEVER
	AURICE	GEAUNE	MONTGAILLARD	SAMADET
	BAS-MAUCO	HAURIET	MONTSOUE	SARRAZIET
	BASSERCLES	HORSARRIEU	MORGANX	SERRES-GASTON
	BATS	LACAJUNTE	PAYROS-CAZAUTETS	SERRESLOUS-ET-ARRIBANS
	CASTELNAU-TURSAN	LACRABE	PECORADE	SORBETS
	CASTELNER	LAURET	PEYRE	TOULOUZETTE
	CAUNA	MANT	PHILONDENX	URGONS
	CLEDES	MAURIES	PIMBO	
	COUDURES	MAYLIS	POUDENX	

Le syndicat dessert également quelques abonnés de communes limitrophes non adhérentes : BANOS, BENQUET, HAGETMAU, CC PAYS TARUSATE,



S'ajoutent
**sept ventes
en gros :**

SIEAP d'Arzacq - SELGL	Communauté de communes du Pays Tarusate - SYDEC
Ville d'Aire/Adour - SYDEC	Ville d'Hagetmau
Communauté de communes du Pays Grenadois : 2 ventes en gros	Ville de Saint-Sever – SOGEDO



4. PATRIMOINE

OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS

Quatre stations de production sont présentes sur le syndicat :

- ✓ Pécorade avec 4 forages et une capacité de pompage de 23 000 m³/j,
- ✓ Marseillon avec 2 forages et une capacité de pompage de 12 000 m³/j,
- ✓ Aurice avec 2 forages et une capacité de pompage de 5 600 m³/j,
- ✓ Horsarrieu avec 1 forage et une capacité de pompage de 3 000 m³/j à l'arrêt à ce jour.

La station de Pécorade alimente le secteur du Tursan, les trois autres desservant le secteur du Marseillon, les deux stations d'Aurice et de Marseillon pouvant se suppléer partiellement.

Sont répartis sur l'ensemble du territoire, **35 réservoirs semi-enterrés ou sur tour** visibles sur la carte de la page précédente (caractéristiques des ouvrages en annexe 1).

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

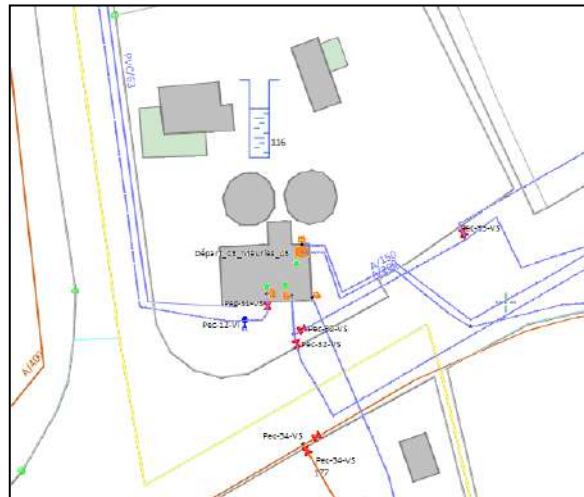
Cet indicateur transmis par l'A.R.S. correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Le barème de cet indice étant compris entre 0 et 100 % (détail en annexe 1), pour les huit forages présents sur le syndicat, **l'indice moyen est de 80 %** (valeur usuelle dans les syndicats) en raison de l'absence de la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral.

CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES

Linéaire de réseaux (km)	1322
Linéaire de branchements (km)	136.9
Vannes de sectionnement	3 658
Ventouses	580
Vidanges / purges manuelles	1 441
Compteurs de sectorisation	123

Extrait
du SIG



INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

Le SIG du syndicat (Système d'Information Géographique) répertorie toutes les caractéristiques des canalisations : diamètre, matériaux, périodes de pose, branchements, interventions, ...

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et sur sa gestion : existence de plans des réseaux actualisés, caractéristiques des ouvrages, recherche de fuites, programme de renouvellement des canalisations, ... (voir annexe 1) pour chaque secteur de production.

L'indice consolidé est actuellement de **115 points pour le secteur Marseillon et 116 points pour le secteur Tursan** (sur les 120 points potentiels), des remises à niveau des plans étant en cours.

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseaux renouvelés (km)	7.8	16.5	14.6	5.1	10.82
Pourcentage de renouvellement (%)	0.57	1.24	1.10	0.38	0.82

Compte tenu du vieillissement théorique d'un réseau d'eau potable sur 50 à 80 ans, le taux de renouvellement minimal serait compris entre 1.25 et 2 % du linéaire, soit 16 à 27 km par an pour le syndicat.

Pour l'année 2024, malgré un renforcement des renouvellements, cet objectif n'est pas encore atteint.

En 2022, le taux de renouvellement national était de 0.87 % (Source SISPEA).

5. NOMBRE D'ABONNES

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Total abonnés	10 898	11 030	11 123	11 215	11 269
Evolution / an	- 1.07 %	+ 1.21 %	+ 0.84 %	+ 0.83 %	+ 0.55 %

La baisse visible en 2020 est liée au transfert des abonnés (287) des communes de Lamothe et Le Leuy pour une vente en gros au SYDEC.

La progression moyenne des abonnés sur 5 ans est de 0.82 % par an (environ 90 abonnés par an).

Le détail par commune est présenté en annexe 2.

ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)

D'après le recensement INSEE de la population légale au 1er janvier 2024, la population desservie en eau potable par le SEMT est de l'ordre de 25 600 habitants pour les ventes directes aux particuliers (détails par commune en annexe 2).

A cette population, est à ajouter celle des ventes en gros (de l'ordre de 19 400 habitants), la répartition étant rendue plus difficile entre les différentes sources d'alimentation potentielles pour ces collectivités.

La population totale desservie par le syndicat est estimée à environ **45 000 habitants**.

6. PRODUCTION ET DISTRIBUTION

PRODUCTION PAR STATION (PRELEVEMENTS)

Stations de production	2020	2021	2022	2023	2024
Pécorade	3 800 270	3 796 670	3 594 192	3 312 365	3 398 736
Marseillon	990 480	845 996	978 876	1 096 175	917 922
Aurice	1 369 015	1 358 150	1 192 447	940 780	1 139 615
Horsarrieu (arrêt depuis 2011)	-	-	-	-	-
Total volumes prélevés (m3)	6 159 765	6 000 816	5 765 515	5 349 320	5 456 273

Depuis 2020, est visible une **baisse des volumes produits atteignant 11.4 %**, la production ayant baissé de **2.0 % cette année** (les volumes produits étant assujettis aux volumes vendus et au rendement des réseaux).

CONVENTIONS DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU EN GROS

Ventes en gros	Sens	Usage	Caractéristiques	Date de la convention	Durée (ans)
Aire sur l'Adour - SYDEC	Export	Permanent	Moyenne 2700 m³/j	13 juin 1983 Transfert : 25 fév 2010	-
Arzacq / SELGL - SATEG-SAUR	Export	Permanent	Moyenne 2300 m³/j Maximum 5100 m³/j	30 juil 1984 Affermage : 04 janv 2016	-
CC Pays Grenadois : Larrivière-Saint-Savin	Export	Permanent	Moyenne 1000 m³/j Maximum 3000 m³/j	14 oct 2003	30
	Import	Secours	Moyenne 100 m³/h Maximum 2000 m³/j		
CC Pays Grenadois	Export	Permanent	Maximum 300 m³/j	10 fév 2017	30
CC Pays Tarusate - SYDEC	Export	Permanent	Moyenne 150 m³/j Pointe 200 m³/j	1 ^{er} janv 2020	12
Hagetmau	Import	Secours	Moyenne 70 m³/h Maximum 1100 m³/j	22 oct 2007	20
	Export	Permanent	Moyenne 500 m³/j Pointe 1000 m³/j		
Saint-Sever - SOGEDO	Export	Permanent	Moyenne 2 700 m³/j Pointe 4 500 m³/j	1 ^{er} juil 2008 dénoncée en 2015, négociations en cours. Déléataire : 1 ^{er} janv 2020	20

En 2024, les conventions de la CCPG Larrivière-Saint-Savin et d'Hagetmau comprennent chacune pour la vente d'eau un seuil respectif de 179 500 et 180 000 m³/an (déductions faites des volumes achetés par le syndicat).

Cette même année, des négociations ont été engagées avec les acheteurs en gros pour remplacer les conventions historiques par de nouvelles conventions communes à tous les ventes en gros notamment sur le volet tarifaire.

La mise en place de ces nouvelles conventions intégrant le coût actualisé de la production d'eau potable et de la vente en gros est projetée à horizon 2025.

La convention avec la ville de Saint-Sever, dénoncée en 2018, n'a toujours pas été renouvelée. Le contentieux portant sur le tarif de vente est toujours en cours avec l'attente du rapport de l'expert mandatée par le Tribunal Administratif de Pau pour fixer un prix de vente en gros. A ce jour, les volumes sont vendus au tarif historique de 2018 (0.2523 €/m³).

VOLUMES DE VENTE AUX PARTICULIERS ET VENTES EN GROS

Volumes vendus (m3)	2020	2021	2022	2023	2024
Total ventes abonnés (hors dégr)	1 964 836	1 688 058	1 848 802	1 707 221	1 828 217
Aire/l'Adour / SYDEC	581 988	647 524	578 176	506 471	505 285
Arzacq / SATEG-SAUR	702 144	667 114	585 237	525 482	579 583
CC Pays Grenadois	239 241	356 952	372 696	366 775	274 481
CC Pays Grenadois (Larrivière)	31 682	61 248	35 999	34 350	45 825
CC Pays Tarusate / SYDEC	85 045	78 534	79 283	70 790	61 778
Hagetmau (1)	169 162	161 458	195 101	160 063	138 842
Saint-Sever / SOGEDO	858 276	844 713	749 780	752 097	719 095
Total ventes en gros	2 667 538	2 817 543	2 596 272	2 416 028	2 324 889
Total ventes générales	4 632 374	4 505 601	4 445 074	4 123 249	4 153 106

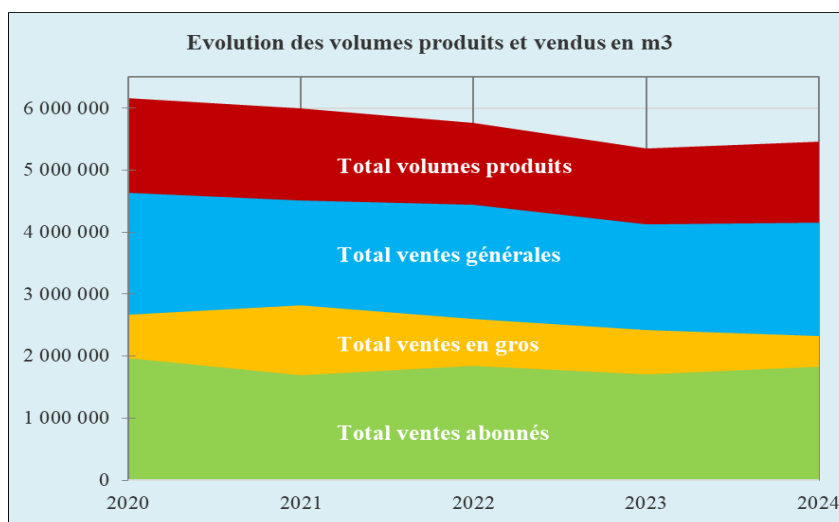
(1) volumes produits différents des volumes vendus car décalage facturation d'un mois

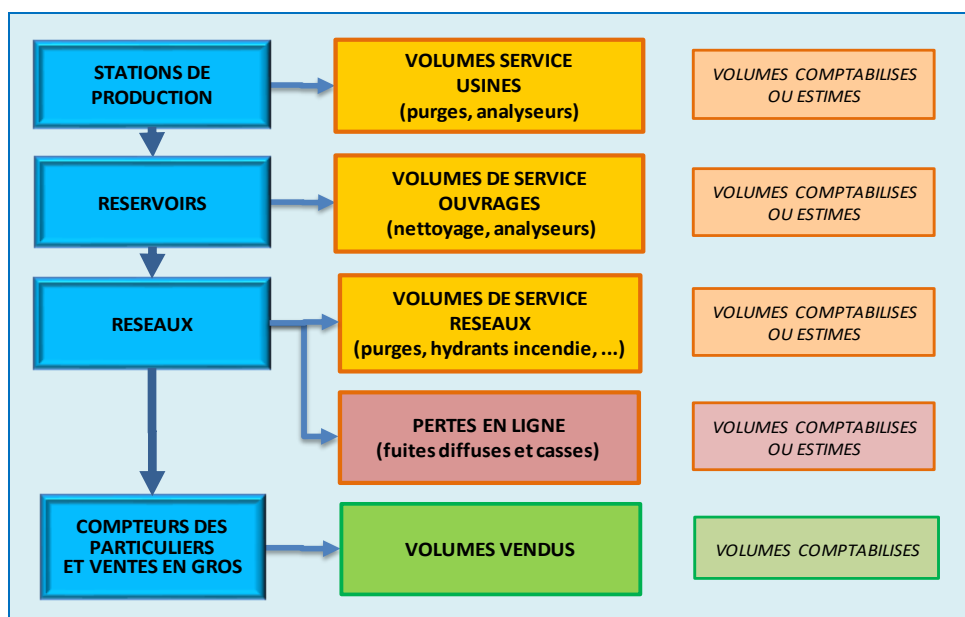
Les tendances observables **entre 2020 et 2024** sont :

- De fortes variations annuelles notamment pour les ventes aux particuliers - entre 1.71 et 1.96 millions de m3 – et moindres pour les ventes en gros évoluant entre 2.32 et 2.82 millions de m3.
- Une **baisse des ventes aux particuliers de 7.0 %** liée aux baisses d'activités générales et aux économies d'eau pratiquées par les abonnés, avec une **hausse de 7.1 % cette année** et un volume de ventes proche de celui de 2022 (effet de la reprise d'élevages).
- Une **baisse des ventes en gros de 12.8 %** réparties sur la quasi-totalité des territoires desservis, avec une **baisse de 3.8 % cette année**.
Les baisses peuvent être liées aux évolutions fonctionnelles et aux réduction des fuites mises en place dans les collectivités acheteuses d'eau.
- Globalement, une tendance à la **baisse des ventes générales de 10.3 %** avec de fortes fluctuations certaines années (grippe aviaire, covid19, reprise d'activités d'élevage, ...) et une **hausse de 0.7 % cette année**.

En 2024, les ventes aux particuliers représentent 41 % de la totalité des volumes vendus, les ventes en gros 59 % (pourcentages proches à 2023).

VOLUMES PRODUITS ET VENDUS SUR 5 ANS



**SYNOPSIS
DES VOLUMES
PRODUITS,
DES VENTES
ET DES PERTES**

RENDEMENTS DES RESEAUX ET INDICE DE PERTES

Rendements des réseaux	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire réseaux (km)	1358	1330	1 327	1 327	1 322
Volumes prélevés (m3)	6 159 765	6 000 816	5 765 515	5 349 320	5 456 273
Volumes de service stations de production (m3)	79 689	46 818	23 710	25 304	27 372
Volumes mis en distribution en sortie des stations (m3)	6 080 076	5 953 998	5 741 805	5 324 016	5 428 901
Volumes de service réseaux de distribution (m3)	82 421	69 717	79 523	42 539	25 011
Total ventes générales	4 632 374	4 505 601	4 445 074	4 123 249	4 153 106
Volumes de service totaux (m3)	162 110	116 536	103 233	67 843	52 383
Rdt avec vol de service (P104.3) y compris volumes non comptés	77,8%	76,8%	78,8%	78,2%	77,0%
Volumes perdus (m3)	1 365 281	1 378 679	1 217 208	1 158 228	1 250 784
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour) = ILC	9,5	9,4	9,3	8,6	8,6
Indice linéaire volumes non comptés (m3/km/jour) (P105.3)	3,1	3,0	2,7	2,5	2,6
Indice linéaire pertes en réseau (m3/km/jour) = ILP (P106.3)	2,8	2,8	2,5	2,4	2,6
Référentiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne (seuil de 2.5 entre les deux classements)	Médiocre	Médiocre	Acceptable	Acceptable	Médiocre

La **réduction des volumes de service** s'explique par des utilisations d'eau irrégulières sur le temps en fonction des besoins (purge forages, lavage de filtres, ...) et une méthode de calcul plus précise au fil des années notamment pour des volumes de service estimés car difficilement mesurables.

En 2024, le **rendement en baisse par rapport à l'année 2023** est lié majoritairement à la forte hausse des volumes produits et ce malgré la hausse modérée des volumes vendus : cela traduit une hausse des volumes des fuites sur les réseaux de distribution.

Cependant, **sur les 5 dernières années**, les **volumes perdus** sur les réseaux de distribution **diminuent de près de 115 000 m³, soit de 8.4 %**.

L'indice linéaire pertes en réseau atteint cette année une valeur de 2.6 classée médiocre par l'Agence de l'eau.

Les formules de calcul des indices de rendement sont présentées en annexe 3.

7. QUALITE DE SERVICE

CONFORMITE DE L'EAU

Le bilan complet de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est établi annuellement par l'ARS. A sa réception, ce document est mis à disposition sur le site internet du syndicat.

Des synthèses sont également éditées par l'ARS par unité de production détaillant les taux de conformité bactériologiques (**P101.1**) et physico-chimiques (**P102.1**). Les articles ci-après ne reprennent que les valeurs majeures des synthèses (annexe 4).

L'indicateur global de qualité comporte quatre niveaux : A = Eau de bonne qualité ; B = Eau de qualité convenable ; C = Eau de qualité insuffisante ; D = Eau de mauvaise qualité

1. Unité de distribution : TURSAN

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : **Eau de bonne qualité**

BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %

NITRATES : Valeur maxi : 0 mg/L.

PESTICIDES : Conformité : 100 % - Valeur maxi : 0 mg/L.

DURETÉ : Eau peu calcaire - Valeur moyenne : 15.4 °f - Valeur maxi : 16.7 °f.

TEMPERATURE : 14 dépassements relevés en sortie de station et sur les réseaux de distribution (> 25°C).

2. Unité de distribution : MARSEILLON

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : **Eau de bonne qualité**

BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %.

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %

NITRATES : Eau de bonne qualité - Valeur moyenne : 25.2 mg/L - Valeur maxi : 26.0 mg/L.

PESTICIDES : Conformité de 100 % - Valeur maxi : 0,02 mg/L.

DURETÉ : Eau dure - Valeur moyenne : 28.2 °f, Valeur maxi : 29.9 °f.

TEMPERATURE : 1 dépassement ponctuel sur les réseaux de distribution (> 25°C).

CHLORITE : aucun dépassement de la limite de qualité sur les réseaux de distribution.

3. Unité de distribution : AURICE

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : **Eau de bonne qualité**

BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %.

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %

NITRATES : Valeur moyenne : 0 mg/L - Valeur maxi : 0 mg/L.

PESTICIDES : Conformité de 100 % - Valeur maxi : 0 mg/L.

DURETÉ : Eau peu calcaire - Valeur moyenne : 14,8 °f - Valeur maxi : 15,1 °f.

OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service étant de **48 heures (D151.0)**, le **taux de respect de ce délai maximal est de 100 % (P152.1)**.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés puis multiplié par 1000.

Pour l'année en cours, ce taux n'a pas été calculé.

TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Ce taux est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Aucune réclamation écrite n'a été enregistrée pour cette année.

MEDIATION DE L'EAU

Depuis 2019, les abonnés peuvent déposer une demande de médiation auprès d'un organisme pour tout litige portant sur la facturation des consommations (deux dossiers traités depuis dont le dernier en 2021).

Cette année, un seul dossier a été reçu par cet organisme, mais classé sans suite à défaut d'information complémentaire de la part de l'abonné.

8. INDICATEURS FINANCIERS

Hormis les redevances de l'Agence de l'eau directement applicables sur la facturation, les tarifs pratiqués sont votés annuellement par l'assemblée syndicale.

TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE 2024

Prestations	Prix (€ HT)
Frais d'accès au service	25.00
Forfait Branchement (0-15 ml) en zone urbaine ou péri-urbaine	1 550.00
Forfait branchement : mètre linéaire au-delà des 10 ml	30.00
Forfait branchement lotissement ou regroupé (0-15 ml)	1 050.00
Forfait pose compteur et col de cygne	150.00

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU

La **redevance prélèvement** de l'Agence de l'eau est appliquée pour chaque m3 prélevés dans le milieu naturel sur l'ensemble des volumes d'eau pompée par les forages.

Le montant global de cette redevance est ensuite réparti sur l'ensemble des m3 vendus aux particuliers et par les ventes en gros.

La **redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique** de l'Agence de l'eau est appliquée pour chaque m3 d'eau potable vendu (sauf dérogation).

La **redevance pour modernisation des réseaux** de l'Agence de l'eau est uniquement appliquée pour chaque mètre cube d'eau vendu et collecté dans un réseau d'assainissement collectif.

Les montants de ces redevances évolutives chaque année et assujetties à la TVA sont repris dans le tableau sur le prix du service d'eau potable.

EVOLUTION DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU EN 2025

Les deux redevances historiques « Pollution domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte » seront remplacées par trois nouvelles redevances :

- Pour tous les abonnés en eau potable :
 - « Consommation eau potable » avec une exonération des élevages disposant de comptage spécifique,
 - « Performance des réseaux d'eau potable ».
- Pour tous les abonnés en assainissement collectif :
 - « Performance des systèmes d'assainissement ».

La redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » déjà active depuis plusieurs années reste inchangée en 2025.

Ces quatre redevances sont facturées par le Syndicat pour être reversées en totalité à l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Une note d'information de l'Agence de l'eau portant sur ces redevances est disponible en annexe 5.

PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024

Le prix du service comprend une part fixe par abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable (facturation bipartite obligatoire). Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement et les consommations payables au vu des relevés semestriels.

Part de la collectivité	Part fixe (€HT/an) pour tout abonné (DN 15-20)	50.00
	Part variable particuliers (€HT/m ³)	1.45
Redevances et taxes	Redevance prélèvement (€ HT/m ³)	0.091
	Redevance pour pollution domestique (€ HT/m ³)	0.33
	TVA AEP	5.5 %

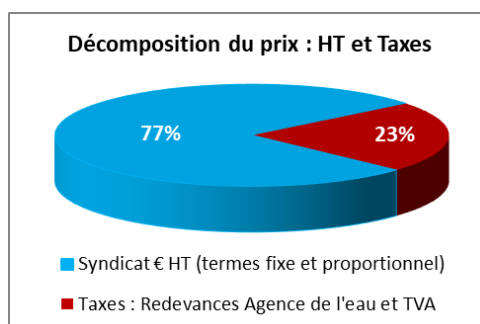
Les tarifs appliqués sur les deux secteurs sont harmonisés depuis 2023.

En 2025, la redevance de l'Agence de l'eau sera remplacée par deux nouvelles nommées « Consommation eau potable » et « Performance des réseaux d'eau potable ». La redevance « Prélèvement » reste inchangée.

PRIX TTC DU SERVICE POUR 120 M³ (D102.0)

Evolution du montant de la facture d'eau potable d'un ménage de référence de quatre personnes consommant 120 m³ par an (facture type en annexe 6) :

Valeurs en euros	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnement	45,00	45,00	45,00	45,00	50,00
Part proportionnelle pour 120 m ³	130,80	135,60	145,20	169,20	174,00
Redevance prélèvement	9,12	9,12	9,48	9,48	10,92
Redevance pollution domestique	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60
TVA	12,34	12,61	13,16	14,48	15,10
Total (€ TTC)	236,87	241,94	252,44	277,76	289,62
Prix du m³ (€ TTC)	1,97	2,02	2,10	2,31	2,41
Evolution du prix du m ³ / année N-1	0,0 %	2,7 %	4,3 %	10,0 %	4,3 %



VOLUMES FACTURES AUX PARTICULIERS ET DEGREVES

Les volumes vendus sont présentés à l'article 6, le détail par commune en annexe 2.

Suite à des fuites déclarées par des abonnés sur leurs réseaux privés, les demandes de dégrèvements donnent lieu soit à des écrètements en application de la loi Warsmann, soit à des remises gracieuses après délibération du conseil syndical.

	2020	2021	2022	2023	2024
Ecrètement (m3)	57 033	32 155	39 402	47 518	85 261
Remises gracieuses (m3)	28 883	9 572	14 618	11 797	20 573
Total (m3)	85 916	41 727	54 020	59 313	105 834

Le volume important enregistré en 2024 est lié à l'absence de relève au printemps ne permettant pas de prévenir les abonnés des surconsommations constatées (au même titre qu'en 2020 avec la première vague de Covid 19).

Le taux faible de 2021 résulte des nombreux dégrèvements appliqués l'année précédente.

La moyenne annuelle sur 5 ans se situe aux alentours de 69 000 m3.

RECETTES D'EXPLOITATION

	2020	2021	2022	2023	2024
Vente d'eau particuliers (termes fixes et consommations)	2 557 912.60 €	2 401 996.47 €	2 744 336.13 €	2 933 395.65 €	3 233 087.22 €
Ventes d'eau en gros (termes fixes et consommations)	902 832.20 €	976 362.71 €	966 714.56 €	940 224.86 €	983 709.57 €
Ventes globales	3 460 744,80 €	3 378 359,18 €	3 711 050,69 €	3 873 620,51 €	4 216 796.79 €
Mises en service de compteurs	27 837.26 €	30 923.31 €	26 912.50 €	29 923.16 €	26 596.55 €
Travaux de branchements	101 001.09 €	79 020.12 €	214 303.72 €	153 081.95 €	99 333.35 €
Recettes Totales	3 589 583,15 €	3 488 302,61 €	3 952 266,91 €	4 056 625,62 €	4 342 726.69 €

Depuis 2020, une **augmentation des recettes sur les ventes globales de 21.8 %** est visible avec notamment **8.9 % sur la dernière année**.

Ces hausses sont liées majoritairement à la hausse des tarifs de vente aux particuliers impactant les recettes de + 26,4 % sur 5 ans et + 10,2 % sur la dernière année, la révision des tarifs de vente en gros impactant de façon moindre les recettes avec + 9.0 % sur 5 ans et + 4.6 % sur la dernière année.

En parallèle, les ventes aux particuliers ont augmenté de 7.7 % en 2024 expliquant cette forte augmentation des recettes.

Les **recettes totales** (intégrant ventes, mises en service de compteurs et travaux de branchement) ont **augmenté de 21.0 %** sur 5 ans et de **7.1 % sur un an**.

REDEVANCES REVERSEES A L'AGENCE DE L'EAU

	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement	349 337.84 €	345 141.11 €	352 239.78 €	327 737.64 €	377 684.23 €
Redevance pollution	488 112.77 €	453 759.98 €	473 076.71 €	437 128.53 €	443 884.87 €
Total général	837 450,61 €	798 901,09 €	825 316,49 €	764 866.17 €	821 569.10 €

Ces deux redevances sont encaissées par le Syndicat puis reversées à l'Agence de l'eau.

Sur 5 ans, la **baisse des redevances** (montants unitaires stables dans le temps) suit l'évolution des volumes des ventes d'eau (abonnés et ventes en gros), avec une **diminution de 1.9 % depuis 2020** et une hausse de **7.4 % sur un an**.

Ces observations sont en corrélation avec les variations annuelles des volumes de ventes et l'augmentation de la redevance « Prélèvement » en 2024 (passage de 5.8 à 7.0 c/m3).

ETAT DE LA DETTE

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	431 645.27 €	995 523.81 €	1 598 281.63 €	1 581 170.67 €	1 433 321.59 €
Annuités de remboursements de la dette	120 678.25 €	86 187.18 €	124 872.53 €	150 927.00 €	173 397.44 €
dont intérêts	14 020.60 €	11 565.29 €	12 630.35 €	23 816.04 €	25 548.36 €
dont capital	106 657.65 €	74 622.59 €	112 242.18 €	127 110.96 €	147 849.08 €

Les variations des montants annuels sont liées aux nouveaux emprunts contractés ou clôturés tous les ans.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Date d'extinction de la dette	2048
-------------------------------	-------------

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

	2020	2021	2022	2023	2024
Abandons de créance	50 531.62 €	40 063.88 €	56 058.17 €	31 647.82 €	15 146.47 €
Créances éteintes	4 430.97 €	0 €	10 446.99 €	4 339.41 €	8 044.63 €

Ces montants sont ajustés tous les ans en fonction des nouveaux abandons de créance ou des nouvelles créances éteintes portant sur les factures des années passées.

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1, communiqués par la DGFIP. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés brut	3.53 %	3.0 %	2.0%	1.72 %	2.96 %

AMORTISSEMENTS

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissement des biens	1 002 642.13 €	960 870.17 €	1 062 936.53	1 080 717.45 €	1 143 107.36 €
Amortissement des subventions	107 461.34 €	94 929.32 €	102 157.48	104 169.55 €	109 726.28 €

Le montant des amortissements évolue en fonction des pertes de valeur des biens et de l'augmentation du patrimoine.

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX & ETUDES REALISES ET SUBVENTIONS PERCUES

Objet des travaux	Montant des travaux €HT	Subventions perçues €HT
Bâtiment de Geaune	1 620.00 €	0 €
Sécurité réservoirs	60 479.40 €	0 €
Station de production de Pécorade	25 182.53 €	0 €
Château d'eau de Pécorade	40 050.00 €	0 €
Travaux chambres de sectorisation	24 709.13 €	0 €
Schéma directeur	68 427.87 €	18 776.55 €
Station de production d'Aurice	11 446.28 €	0 €
Renouvellement réseaux	23 192.83 €	0 €

Télégestion	4 389.00 €	0 €
Interconnexion	44 300.00 €	11 450.00 €
Achat de véhicules	66 646.69 €	0 €
Nouveau bâtiment	24 525.21 €	0 €
Station du Marseillon	9 273.24 €	0 €
Renouvellement réseaux 2023	207 285.22 €	0 €
Renouvellement réseaux 2024 – AP Priorité 1	320 378.10 €	142 500.00 €
Renouvellement réseaux 2024 – AP Priorité 2	519 339.46 €	0 €
Restructuration Maille Pécorade, Miramont, Philondenx	94 184.05 €	0 €
Réservoirs divers	3 612.98 €	0 €
Total	1 632 101.74 €	172 726.55 €

Pour certains travaux, des subventions ont été perçues avec une année de décalage par rapport aux investissements.

ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action n'a été engagée cette année.

9. ETUDES & TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

TRAVAUX SUR OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS (travaux importants)

Sites	Operations	Montant €HT
Réservoir Aurice	Installation pompe secours vers Saint-Sever (photo 1)	6 720
Station Audignon	Contrôle décennal forage 2	6 140
Station Audignon	Changement charbon actif filtre	23 909
Station Audignon	Création merlon de terre protection lagune (photo 2)	9 273,24
Station Pécorade	Installation variateur de vitesse service Miramont + Pécorade (photo 3)	86 797,16
Réservoir Pécorade	Raccordement conduite DN400 intérieur réservoir (photo 4)	36 220
Réservoir Pécorade	Changement compteur départ Castelnau-Tursan	3 830
Réservoir Castelner	Changement pompe	3 500
Philondenx « Bayoun »	Pose clapet anti-retour + compteur sectorisation (photo 5)	31 118,94
Geaune	Nettoyage forage 5 (Foradour)	39 430
Geaune	Contrôle décennal forage 5	7 740



1 - Pompe secours Aurice vers St Sever



2 - Merlon de terre station Marseillon



3 - Station Pécorade, changement moteurs
+ installation variateurs



4 - Raccordement 400 fonte réservoir Pécorade



5 - Regard comptage + clapet AR Philondenx

RENOUVELLEMENT RESEAUX D'EAU POTABLE EN REGIE (travaux importants)

Communes	Adresse des travaux	Prévu au Budget 2024		Réalisé au Budget 2024	
		Montant HT €	Longueur (ml)	Montant HT €	Longueur (ml)
ARGELOS	Route de la Vallée des Cès			13 284,57 €	336
AUDIGNON	Chemin du Cé	10 000,00 €	102		
DUMES	Route des Pyrénées	15 000,00 €	120	10 034,98 €	75
MONSEGUR	Chemin du Fluc	40 000,00 €	430	32 701,12 €	420
DUHORT BACHEN	Avenue de l'Eglise de Bachen	18 000,00 €	163	21 951,60 €	150
DUHORT BACHEN	Chemin Castera			12 821,23 €	150
SAMADET	Chemin de Mignounet	38 000,00 €	430	26 489,83 €	445
SAMADET	Route d'Aubagnan	35 000,00 €	300	26 610,98 €	330
SAMADET	Chemin de Toulet	25 000,00 €	275		
SAMADET	Chemin Larroudé			10 048,63 €	156
RENUNG	Chemin d'Argelès			15 780,91 €	350
VIELLE TURSAN	Chemin de Tisné	10 000,00 €	300	10 845,77 €	282
SERRES GASTON	Allée du Marion			12 797,58 €	100
SAINTE COLOMBE	Route de Eyres Moncube	20 000,00 €	240		
SAINTE COLOMBE	Chemin de Pourgot (Lieu-dit Lannebourdes)	18 000,00 €	260		
EYRES MONCUBE	Chemin d'Anthony	15 000,00 €	300		
BAHUS	Route de France	28 000,00 €	310		
BAHUS	Chemin de Pierretton	48 000,00 €	570		
MONTGAILLARD	996 Chemin de Proust	10 000,00 €	50		
MONTGAILLARD	Chemin de Carraté	20 000,00 €	250		
MONTGAILLARD	Chemin du Castet Robert	18 000,00 €	230		
Renouvellement Branchements (99)		56 000,00 €		56 487,49 €	
TOTAL		424 000,00 €	4330	249 854,69 €	2794

AUTRES OPERATIONS SUR RESEAUX

Les autres opérations sur réseaux sont nombreuses, il s'agit principalement de :

- Demandes de branchement, ajout de compteur, déplacement de compteurs (soit à la demande des propriétaires soit à notre demande pour déplacer le compteur en limite de propriété voire même les sortir des bâtis pour certains), etc...
- Demandes de repérage des réseaux d'eau potable pour permettre aux entreprises de visualiser les canalisations et d'intervenir ainsi en limitant le risque de casse sur nos réseaux ;
- Reprise de longs branchements en PEHD pour les passer en Excel+ (matériau plus résistant) afin de diminuer le nombre de fuites sur ces tronçons et limiter les désagréments chez les abonnés ;
- Réparations de fuites ou de casses sur réseaux.

Cette année, les fuites sur réseaux représentent 232 interventions et les fuites sur branchements 202 interventions, soit près de 2 fuites / jour travaillé.

Exemples de chantiers réalisés en régie en 2024



DUHORT-BACHEN Préparation chantier pour création Compteur de Sectorisation entre Duhort-Bachen et Renung



GEAUNE – Réalisation d'un branchement neuf d'eau potable rue Gourgues



BAHUS-SOUBIRAN – Réalisation d'un branchement neuf d'eau potable chemin de Lassube



PECORADE - Réparation d'une fuite sur une ventouse route d'Aire

TRAVAUX SUR RESEAUX PAR ENTREPRISES

Commune	Lieu	Travaux	Montant €HT	Entreprise
AUBAGNAN	Rte du Château	548 ML PVC 63	66 205.99 €	SOGEA
AUBAGNAN	Chemin de Bussy	1020 ML PVC 63	68 938.80 €	SOGEA
BAS MAUCO	Rte de Laubon	2430 ML PVC 140	244 099.98 €	SOGEA
URGONS	Bourg	361 ML PVC 63	135 252.17 €	BAYOL
CAUNA	Rue du Bourg du Bas et rue du Château	310 ML PVC 110-90	76 278.12 €	BAYOL
BASSERCLES	Chemin du Ces et Chemin de Boudigue	1980 ML PVC 63	199 241.57 €	BAYOL
MONGET	Bourg	800 ML PVC 63	184 845.72 €	CEGETP
TOTAL		7.449 km	974 862.35 €	

Exemples de chantiers réalisés par entreprises en 2024

BAS MAUCO – Route de Laubon



BASSERCLES - Chemin de Cès



URGONS -Bourg

10. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2025

Opérations
Travaux de sécurisation des réservoirs : pose clôture Miramont, Samadet, Saint Loubouer, Mant et Audignon. Travaux chambre de sectorisation : réservoir Miramont Sensacq, vente en gros Arzacq à Pimbo + réseau Bas Mauco, Lacajunte, Miramont Sensacq, Pimbo Télégestion : changement du logiciel de supervision. Station Castelner : remplacement d'une pompe de reprise. Diagnostic du forage 1 à Aurice. Station Pécorade : pose de variateurs de vitesse service Pécorade. Etudes : Réhabilitation réservoir d'Aurice, réhabilitation filtre sable station Pécorade, réhabilitation station de Marseillon, interconnexion forage Maylis.
Schéma directeur avec PGSSE sur tout le territoire du syndicat avec les entreprises Boubée-Dupont Environnement et OIEau : période d'étude 2019-2024. Avec un volet spécifique lié à sécurisation de la ressource du Marseillon.
Maitrise d'œuvre d'interconnexion entre les territoires du Marseillon et du Tursan
Etude de réhabilitation de la station de Marseillon
Travaux de renouvellement de réseaux – travaux sous traités : • Cauna, rue de Lamothe • Miramont Route des Lacs • Miramont Route de Lauret • Doazit Route de Sannes • Geaune rue du Village Neuf et rue de la Halle

Travaux de renouvellement De réseaux petits diamètres & branchements en régie	
MONTGAILLARD	CHEMIN DE CARRATE
POUDENX	CHEMIN DE LAFITTE
DOAZIT	ROUTE DE SAINT SEVER
BAHUS	CHEMIN DU SABLA
BAHUS	ROUTE DE FRANCE
EYRES MONCUBE	ROUTE DU CAP DE GASCOGNE
DUHORT	CHEMIN DE SAINT JEAN
MONTGAILLARD	CHEMIN DE CASTET ROBERT
MONTGAILLARD	LIEU DIT BAILLET
SARAZIET	CHEMIN DE PAMBOULET

-o-o-o-

ANNEXES

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF PATRIMOINE PAR SECTEUR HYDRAULIQUE

FORAGES ET STATIONS DE PRODUCTION

Secteur Tursan	Débit nominal [m3/h]	Volume maximal [m3/j]
Station de Geaune (construite en 1958)		
Forage F2	300	6 000
Forage F3	300	6 000
Forage F4	300	6 000
Forage F5	250	5 000
Prélèvement maximal journalier	1150	23 000

Secteur Marseillon	Débit nominal [m3/h]	Volume maximal [m3/j]
Station de Marseillon (construite en 1941)		
Forage F1	300	6 000
Forage F2	300	6 000
Station d'Aurice (construite en 2000)		
Forage F1	130	2 600
Forage F2	150	3 000
Station d'Horsarrieu (construite en 2005, en arrêt depuis 2013)		
Forage F1	150	A l'arrêt
Prélèvement maximal journalier	880	17 600

RESERVOIRS DE STOCKAGE

Secteur Tursan	Type de réservoirs	Volume (m3)	Date de mise en service
Castelnau	Bâche semi enterrée	200	-
Castelner	Bâche semi enterrée	1 x 50 1 x 200	-
Classun	Tour	200	-
Duhort	Conduite enterrée Ø1400 x2 - 50ml	50	1989
Mant	Bâche semi enterrée	200	-
Mauries	Bâches semi enterrées	2 x 200	-
Miramont	Tour	800	-
Pécorade	Tour	1000	-
Pécorade (Station)	Bâches semi enterrées	2 x 300 + 1 x 400 + 2 x 1100	1962 1978 1987

Philondenx	Conduite enterrée Ø1400 x2 - 50ml	300	1987
Poudenx	Tour	300	-
Saint-Loubouer	Tour	1100	2005
Samadet	Tour	300	1958
Volume total secteur Tursan		8 300	

Secteur Marseillon	Type de réservoirs	Volume (m3)	Date de mise en service
Audignon (Marseillon)	Bâches semi-enterrées	1600 + 500	2000 et 1954
Audignon	Château	300	1954
Aubagnan	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	150	1978
Aurice	Château et bâche semi-enterrée	500 + 100	1972
Eyres-Moncube (Pelanne – Chantegrit)	Bâche semi-enterrée	100	1954
Horsarrieu	Château	450	1954
Montsoué (Le Pouy)	Bâches semi-enterrées	2 x 250	1954
Montaut	Château	300	1954
Sainte-Colombe	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	60	1978
Saint-Sever (Pipoulan)	Bâches semi-enterrées	1000 + 2 x 250	1981 et 1968
Serres-Gaston	Château	150	1955
Volume total secteur Marseillon		6 060	

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

Forages	Code BSS	Avis hydrogéol. agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.	Procédure de suivi (1)	Total
Pourcentage		40%	60%	80%	100%	
F2 Pécorade	002FMFR	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F3 Pécorade	002FMFY	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F4 Pécorade	002FMGG	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F5 Pécorade	002FMGG	-	07/02/2006	16/02/2021	-	80 %
F1 Marseillon	002FMAH	04/07/1986	04/12/1992	03/02/1988	-	80 %
F2 Marseillon	002FMAJ	04/07/1986	04/12/1992	03/02/1988	-	80 %
F1 Aurice	002EDYS	08/12/2000	05/02/2004	23/05/2019	-	80 %
F2 Aurice	002EEEV	20/09/2009	06/07/2010	05/08/2010	-	80 %
F1 Horsarrieu	002FMAL	06/03/2004	07/12/2004	27/07/2007	-	80 %

(1) Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

Informations	Notation	Marseillon	Tursan
A - Plan des réseaux (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux et les compteurs des forages et généraux	10	10	10
Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle prenant en compte les derniers travaux avec levé topographique	5	5	5
B - Inventaire des réseaux (30 points)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire par tronçon, de la catégorie des ouvrages, de la précision des informations cartographiques Et sur 50 % des réseaux, information sur les diamètres et matériaux	10	10	10
Information sur les diamètres et matériaux au-delà des 60 % des réseaux	1 point / 10 % sup jusqu'à 90 % + 1 point / jusqu'à 95 % + 1 point quand sup à 95 %	5	5
Inventaire mentionnant la date ou la période de pose sur plus de 50 % des réseaux	10 + 1 point / 10 % sup jusqu'à 90 % + 1 point / jusqu'à 95 % + 1 point quand sup à 95 %	12	15
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
Localisation sur plan des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et des servitudes	10	10	8
Inventaire actualisé des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et distribution	10	10	10
Localisation sur plan des branchements	10	10	10
Document de référence du carnet métrologique et la date de pose des compteurs des branchements	10	10	10
Document de localisation des recherches de fuites, identification des travaux en découlant	10	8	8
Document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements mentionnant les temps de séjour et les capacités de transfert des réseaux	10	10	10
Modélisation d'au moins 50 % des réseaux	5	5	5
TOTAL	120	115	116

ANNEXE 2 : POPULATION, NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES PAR COMMUNES

En raison de la configuration de certaines communes desservies partiellement par d'autres régies, des ajustements exprimés en % sont nécessaires pour se rapprocher au mieux de la réalité en tenant compte de la répartition des abonnés et donc de la population.

Les consommations du tableau tiennent compte des dégrèvements et ajustements réalisés en cours d'année.

Communes	Population totale	% Abonnes desservis	Population retenue	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
Total SEMT	32 942		25 580	11 269	1 769 212
Arboucave	212	100%	212	137	17 845
Argelos	166	100%	166	96	17 466
Aubagnan	269	100%	269	136	11 972
Audignon	399	100%	399	204	36 479
Aurice	651	100%	651	345	44 398
Bahus-Soubiran	406	100%	406	206	38 874
Banos	266	-	22	10	824
Bas-Mauco	400	100%	400	217	28 309
Bassercles	156	100%	156	94	9 300
Bats-Tursan	328	100%	328	169	17 980
Benquet	1954	-	6	2 Rattachés à Bas-Mauco	
Buanes	250	100%	250	136	24 166
Castelnau-Tursan	191	100%	191	124	18 220
Castelner	121	100%	121	70	7 610
Cauna	438	100%	438	219	27 783
Classun	255	100%	255	138	27 306
Clèdes	130	100%	130	73	11 436
Coudures	551	100%	551	266	25 094
Doazit	880	100%	880	444	56 317
Duhort-Bachen	677	100%	677	363	59 648
Dumes	240	100%	240	124	11 354
Eugénie-Les-Bains	483	100%	483	393	103 049
Eyres-Moncube	362	100%	362	170	28 475
Fargues	320	100%	320	155	21 190
Geaune	771	100%	771	479	66 863
Hagetmau	4729	-	10	5 Rattachés à Horsarrieu	
Hauriet	282	100%	282	136	22 118
Horsarrieu	713	100%	713	357	46 472
Lacajunte	152	100%	152	86	9 515
Lacrabe	291	100%	291	137	16 038

EAUX40 - Rapport Prix Qualité du Service Eau Potable - Exercice 2024

Lamothe	307	-	4	2 Rattachés à Bas-Mauco	
Latrille	170	100%	170	102	14 363
Lauret	85	100%	85	56	10 743
Mant	276	100%	276	184	42 640
Mauries	89	100%	89	42	7 412
Maylis	323	100%	323	145	27 432
Miramont-Sensacq	353	100%	353	214	41 010
Monget	82	100%	82	58	8 105
Monségur	402	100%	402	213	20 896
Montaut	626	100%	626	343	113 645
Montgaillard	614	100%	614	307	57 437
Montsoué	576	100%	576	292	43 040
Morganx	178	100%	178	112	14 580
Payros-Cazautets	108	100%	108	55	9 031
Pécorade	138	100%	138	100	15 292
Peyre	238	100%	238	131	21 080
Philondenx	195	100%	195	110	42 792
Pimbo	204	100%	204	149	17 806
Poudenx	230	100%	230	135	15 050
Puyol-Cazalet	106	100%	106	57	31 619
Renung	518	100%	518	268	39 209
Saint-Agnet	190	100%	190	107	21 050
Saint-Aubin	512	100%	512	147	17 018
Sainte-Colombe	637	100%	637	321	43 849
Saint-Loubouer	455	100%	455	274	31 992
Saint-Sever (écarts)	5105	100%	5105	234	33 121
Samadet	1156	100%	1156	644	80 904
Sarraziat	252	100%	252	108	13 947
Sarron	109	100%	109	65	8 719
Serres-Gaston	410	100%	410	215	26 003
Serreslous-Et-Arribans	199	100%	199	101	20 271
Sorbets	196	100%	196	130	21 050
Toulouzette	322	50%	161	50	17 166
Urgons	248	100%	248	154	15 766
Vielle-Tursan	290	100%	290	162	19 073

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2024 (source INSEE)

La population totale correspond à celle des communes alimentées par le syndicat : vente aux particuliers (abonnés) et ventes en gros (communes conventionnées). La population retenue est celle correspondant uniquement aux ventes aux particuliers

ANNEXE 3 : VOLUMES DE SERVICE ET FORMULES DE CALCUL DES RENDEMENTS DES RESEAUX

FORMULE DU RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{volume produit} + \text{volume importé}}$$

avec

- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté,
- ✓ volume importé.

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (VP224)

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

avec

- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté,

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

avec volume mis en distribution = volume produit.

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

avec

- ✓ volume mis en distribution = volume produit,
- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté.

ANNEXE 4 : SYNTHÈSE ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : TURSAN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F2 LARRIOUCLA, FORAGE F3 DUBASQUE, FORAGE F4 CAMPISTON, FORAGE F5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11260 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 52
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 173
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÈCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 15,4 °f
Valeur maxi : 16,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau.potable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2025

UDI 040000404

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

[@](mailto:ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr)



ZONE DE DISTRIBUTION : MARSEILLON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F1 COULAOU, FORAGE F2 COULAOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 7154 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 25,2 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L
PESTICIDES	A Très bonne qualité

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ Eau dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 28,2 °f Valeur maxi : 29,9 °f
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	
SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	

Pour aller plus loin
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau.potable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2025

UDI 040000341

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MARSEILLON_(PAR_AURICE)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F1, FORAGE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 2420 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
	PESTICIDES A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 173 Valeur maxi : 0 microgramme/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DURETÉ Eau peu calcaire Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 14,8 °f Valeur maxi : 15,1 °f

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2025

UDI 040000688

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex

09 69 37 00 33

ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

ANNEXE 5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

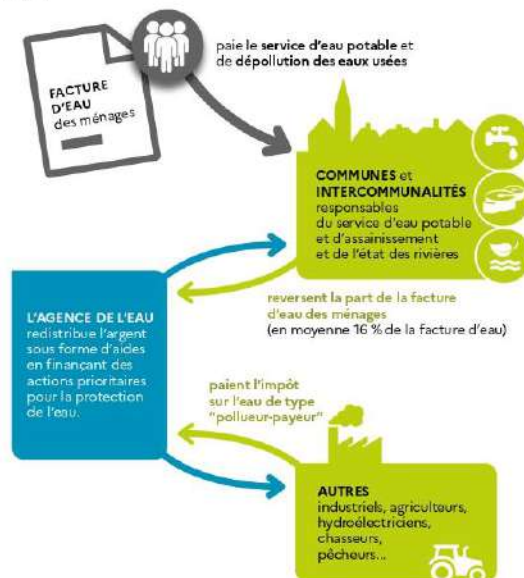
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vo-s-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides** qui ont été alloués à des **projets structurants** sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ème} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dépt. 16 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIMERIE



Conception : AELB DUC - Adaptation : AELG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhen-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



ANNEXE 6 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU



Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Référence à
rappeler

N° du contrat : 32934
Occupant : M XXXXXX

Adresse du
lieu desservi :

XXX
99999_VILLE GÉNÉRIQUE

SERVICE GESTION COMPTABLE DE SAINT SEVER
3 PLACE DU TRIBUNAL
40500 SAINT SEVER

**SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN**
48 rue Gourgues - BP 14 - 40320 GEAUNE
Tél : 05 58 44 58 58 (8H00 - 17H00)
abonnes@eaux40.fr - www.eaux40.fr
Siret 200 078 103 00013 RCS Mont-de-Marsan
Code APE 3600 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR67200078103

M XXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXXX

**Appels urgents hors heures ouvrées au
05.58.44.58.58, puis selon votre secteur, tapez :**
- 1 : Secteur Eau Tursan
- 2 : Secteur Eau Marseillon
- 3 : Assainissement Collectif
Liste des communes par secteur sur www.eaux40.fr
Tout déplacement en dehors des heures de bureau jugé non
urgent pourra donner lieu à la facturation de la prestation.

Rappel :
- Depuis le 01/01/2025, application sur toutes les
factures d'eau potable et d'assainissement des
nouvelles redevances pour le compte de
l'agence de l'eau.
- Vérifiez votre consommation d'eau en relevant
régulièrement l'index de votre compteur.
- Merci de communiquer tout changement vous
concernant. (Départ, Mail, Rib) par mail ou sur
notre site internet.

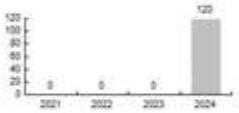
Facture réelle n° 2024-1 / 1024279 du 01/01/2024

Eau
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voire consommation d'eau		Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau hors abonnement	0,00197 €	120 m ³
		Montants
Abonnement		52,75
Consommation		236,87
Total de la facture		289,62
Montant total à payer avant le 31/01/2024		289,62 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de
300€) ou en carte bancaire,
muni du présent avis auprès
d'un buraliste ou partenaire
agréé (liste consultable sur
le site
[https://www.impots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximité](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

DATE et LIEU

SIGNATURE

M XXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXXX

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0400160300000000000102427924
RCS : FR202228503F5
Référence : 4 BD 34 0000000001024279 G 105 41
Créancier : EAU Marseillon Tursan
Montant : 289,62 €

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

030110500247 XXXXXX

941133000175 970700000000010242790400164914706 28962

Facture réelle n° 2024-1 / 1024279 du 01/01/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
25349	0000003	15	31/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Date de vigueur	Tranche	Quantité	Tarif	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau					224,00	12,32	236,32	
ABONNEMENT EAU	2024		12 mois	25,00000	50,00	2,75 (5.5%)	52,75	
CONSOMMATION EAU	2024	1 à 999999	120 m3	1,45000	174,00	9,57 (5.5%)	183,57	
Organismes publics					50,52	2,78	53,30	
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU	2024		120 m3	0,09100	10,92	0,60 (5.5%)	11,52	
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	2024		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5.5%)	41,78	
Total de votre facture					274,52	15,10	289,62	
Montant total à payer					274,52	15,10	289,62	

Commentaires

PRINCIPE DE LA TARIFICATION

Les abonnés ordinaires sont soumis aux redevances payables semestriellement à terme échu et fixées par les autorités administratives compétentes selon les tarifs suivants :

Un abonnement forfaitaire couvrant les charges fixes du service (gestion des abonnés, entretien du branchement, ...).

Une consommation proportionnelle au volume d'eau selon l'index relevé du compteur, composée de :

- la redevance syndicale couvrant les charges d'exploitation et les charges d'investissements réalisés par le Syndicat pour assurer la production et distribution d'eau potable,
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne reversées à l'Agence de l'Eau aidant financièrement les collectivités à s'équiper : redevances Préservation des ressources en Eau et Lutte contre la Pollution sur la facture d'eau potable et la redevance Modernisation des réseaux sur la facture d'assainissement collectif.

MODALITES DE REGLEMENT

Par prélèvement automatique semestriel ou mensuel : pour ce mode de règlement, contactez notre service abonnés au 05 58 44 58 58.

Par internet : sur le site www.eaux40.fr, page « mes démarches », rubrique « paiement en ligne » en suivant les indications demandées.

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « Joindre un RB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en faisant apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

Par chèque bancaire ou postal : envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier ni agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

Par virement bancaire ou mandat contributions : IBAN FR82 3000 1005 5404 0700 0000 089 BIC BDFEFRPPCCT. Indiquez vos Nom et Prénom dans la partie réservée à la correspondance ainsi que le NUMERO DE FACTURE.

Sur les bornes QR Code : par CB ou numéraire dans les commerces équipés.

En numéraire : auprès des établissements de la Banque Postale.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Votre collectivité a transféré sa compétence en matière d'eau potable et/ou d'assainissement collectif au Syndicat des Eaux Marcellon Tursan. Celui-ci collecte et traite les données et les conserve en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès du Syndicat, responsable du traitement, par écrit en vous adressant à votre collectivité, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Le délégué à la Protection des Données personnelles est ALPI 175 place Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX joignable pour tout renseignement complémentaire.

MEDRATION DE L'EAU

En vue de favoriser toute solution à l'amiable pour des litiges sur la facturation : et pour plus d'information, consultez notre site internet www.eaux40.fr



Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024



05 58 44 58 58



contact@eaux40.fr



www.eaux40.fr



48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

SOMMAIRE

1. MISSIONS DU SYNDICAT	3
MISSIONS PRINCIPALES	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
2. COMMUNES et communautaires de communes ADHERENTES	4
3. PATRIMOINE	5
OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	5
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (P202.2B)	5
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P253.2)	5
NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE (P252.2)	6
NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE EAUX USEES (D202.0)	6
4. NOMBRE D'ABONNES	6
ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D201.0)	6
5. QUALITE DE SERVICE	7
TAUX DE RECLAMATIONS (P258.1)	7
INDICES DE PERFORMANCE LIES A LA GESTION DES OUVRAGES	7
TAUX DE DEBOREMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)	7
6. INDICATEURS FINANCIERS	7
TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE	7
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU	7
EVOLUTION DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU EN 2025	8
PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	8
PRIX TTC DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M ³ (D204.0)	8
VOLUMES FACTURES, ECRETEMENTS & REMISES GRACIEUSES	9
RECETTES D'EXPLOITATION	10
REDEVANCES REVERSEES A L'AGENCE DE L'EAU	10
ETAT DE LA DETTE	11
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P256.2)	11
MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)	11
TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)	12
AMORTISSEMENTS REALISES	12
MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES ET SUBVENTIONS PERCUES	12
ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	13
7. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2025	13
ANNEXES	14
ANNEXE 1 : INDICES DE PERFORMANCES	15
ANNEXE 2 : DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS & INDICATEURS DE PERFORMANCES	16
ANNEXE 3 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU ASSAINIE	19

1. MISSIONS DU SYNDICAT

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Maitrise d'œuvre pour des études de projet de réseaux et de station d'épuration,
- ✓ Exploitation des ouvrages d'assainissement.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

- ✓ Gestion du service et application du règlement du service,
- ✓ Accueil, gestion et traitement des demandes des abonnés,
- ✓ Exploitation, surveillance et entretien des installations :
 - Réseaux et branchements, postes de relevage et stations d'épuration,
 - Installations électriques et informatiques, télésurveillance et télégestion,
- ✓ Réalisation des branchements et travaux sur réseaux,



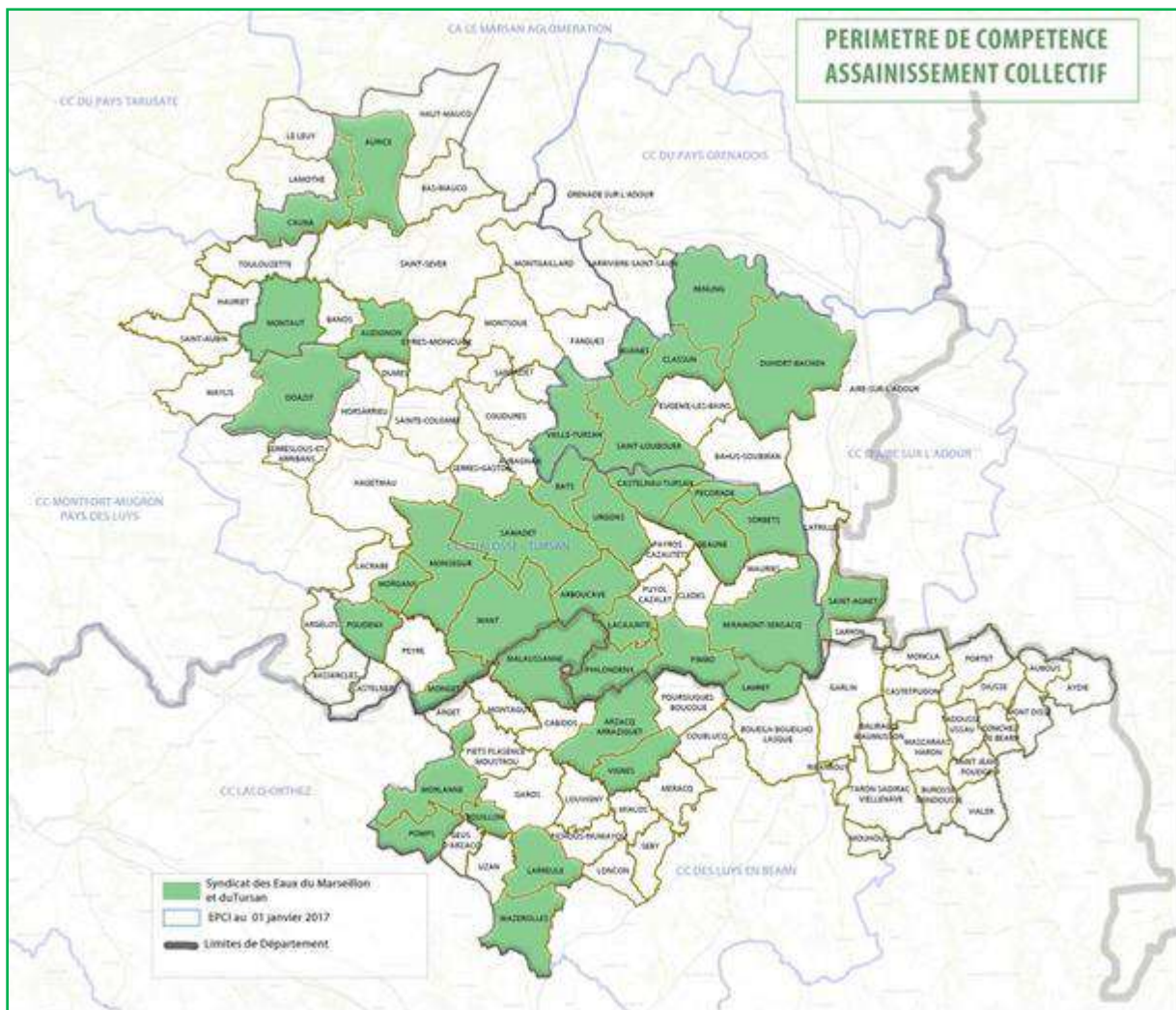
*Gestion et entretien
de stations d'épurations*



2. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES

Le syndicat regroupe pour la compétence assainissement collectif **30 communes et la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour** (au total 37 communes sont concernées) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR REGROUPANT : BUANES CLASSUN DUHORT-BACHEN RENUNG SAINT-AGNET SAINT-LOUBOUER VIELLE-TURSAN	ARBOUCAVE	LACAJUNTE	MORLANNE
	ARZACQ-ARRAZIGUET	LARREULE	PECORADE
	AUDIGNON	LAURET	PHILONDENX
	AURICE	MALAUSSANNE	PIMBO
	BATS	MANT	POMPS
	BOUILLON	MAZEROLLES	POUDENX
	CASTELNAU-TURSAN	MIRAMONT-SENSACQ	SAMADET
	CAUNA	MONGET	SORBETS
	DOAZIT	MONSEGUR	URGONS
	GEAUNE	MORGANX	VIGNES



3. PATRIMOINE

OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Sur le territoire du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, les eaux usées sont collectées au moyen de près de **73.0 kilomètres** de réseaux séparatifs (71.0 km) ou unitaires (2.0 km) et traitées par **34 stations d'épuration** gérées par le Syndicat selon les procédés suivants :

- ✓ Boues activées,
- ✓ Biodisques,
- ✓ Fosse toutes eaux et filtre à sable,
- ✓ Fosse toutes eaux et filtre compact,
- ✓ Filtres plantés de roseaux,
- ✓ Lagunes,
- ✓ Lagunes et filtres plantés de roseaux.

Les ouvrages et équipements présents par commune sont visibles en annexe.

CAPACITE DES STATIONS EN EQUIVALENTS HABITANTS : 8 968 E.H.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (P202.2B)

Selon les communes, les **valeurs oscillent entre 75 et 100 points** selon l'avancement des investigations (méthode de calcul et valeurs par commune en annexes 1 et 2).

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Le **linéaire de réseaux remplacé au cours des 5 dernières années est de 1 531 ml**, ce qui représente **0.42 %** du linéaire total.

En 2022, le taux de renouvellement national était de 1.2 % (Source SISPEA).

Le détail des linéaires par commune est donné par année de travaux ci-dessous :

	Commune	Lieu	Linéaire (ml)	Total annuel (ml)
2020	SAMADET	Chemin de Dépès	91	171
	CAUNA	Amenée réseau step	80	
2021	BUANES	Amenée réseau step	150	150
2022	GEAUNE	Vert Gallant	290	890
	CAUNA	Av de Tartas	600	
2023	-	Aucuns travaux	-	-
2024	CAUNA	Rues du Château et bourg de bas	320	320

NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE (P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau, les points nécessitant au moins deux interventions par an : curage, lavage, mise en sécurité, ... (détail par commune en annexe 2). Aucun point n'est recensé cette année.

NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE EAUX USEES (D202.0)

Sont recensés au total **6 autorisations** (détail par commune en annexe 2).



Gestion et entretien des stations d'épurations

4. NOMBRE D'ABONNES

Le détail du **nombre d'abonnés** est présenté en annexe 2.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	2 528	2 607	2 633	2 677	2 700
Evolution / an	+ 0.80 %	+ 3.13 %	+ 1.00 %	+ 1.67 %	+ 0.86 %

La hausse moyenne des abonnés sur 5 ans est de 1.70 % par an (environ 40 abonnés par an).

ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D201.0)

Une estimation du nombre d'habitants actuellement collectés, à raison de 2.1 personnes par ménage dans les Landes et 2.0 dans les Pyrénées-Atlantiques (données INSEE 2021) est d'environ **5 600 habitants**.

5. QUALITE DE SERVICE

TAUX DE RECLAMATIONS (P258.1)

Ce taux est le nombre de réclamations écrites reçues directement par le syndicat, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives aux prix.

Pour cette année, aucune réclamation n'a été reçue.

INDICES DE PERFORMANCE LIES A LA GESTION DES OUVRAGES

Ces indices sont présentés en annexe par ouvrages de collecte et de traitement, les **taux de desserte oscillant entre 91 et 100 % (P201.1)**.

En annexe 2, sont disponibles par ouvrage les **quantités de boues extraites (D203.0)** et le **taux de boues évacuées selon des filières conformes (P206.3)**.

TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

Aucun débordement n'ayant été déclaré dans l'année, **le taux est de 0 %**.

6. INDICATEURS FINANCIERS

Hormis les redevances de l'Agence de l'eau directement applicables sur la facturation, les tarifs pratiqués sont votés annuellement par l'assemblée syndicale.

TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE

Prestations	Prix (€ HT)
Forfait Branchement (0-5 m) hors lotissement	1 652.00 €
Forfait Branchement : mètre linéaire au-delà des 5 ml	85.00 €
Forfait Branchement avec réseaux non subventionné	970.00 €
Forfait Branchement avec réseaux subventionné	565.00 €
PFAC (immeuble postérieur à mise en service égout)	16.50 € / m2
PFAC (extension immeuble déjà raccordé)	10.00 € / m2

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU

La **redevance pour modernisation des réseaux** de l'Agence de l'eau est uniquement appliquée pour chaque mètre cube d'eau vendu et collecté dans un réseau d'assainissement collectif. Le montant de cette redevance évolutive chaque année et assujettie à la TVA est repris dans le tableau du prix du service suivant.

EVOLUTION DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU EN 2025

Les deux redevances historiques « Pollution domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte » seront remplacées par trois nouvelles redevances :

- Pour tous les abonnés en eau potable :
 - « Consommation eau potable » avec une exonération des élevages disposant de comptage spécifique,
 - « Performance des réseaux d'eau potable ».
- Pour tous les abonnés en assainissement collectif :
 - « Performance des systèmes d'assainissement ».

Ces redevances sont facturées par le Syndicat pour être reversées en totalité à l'Agence de l'eau Adour Garonne.

PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le prix du service comprend une partie fixe par abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (facturation bipartite obligatoire). Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement et les consommations payables au vu des relevés semestriels.

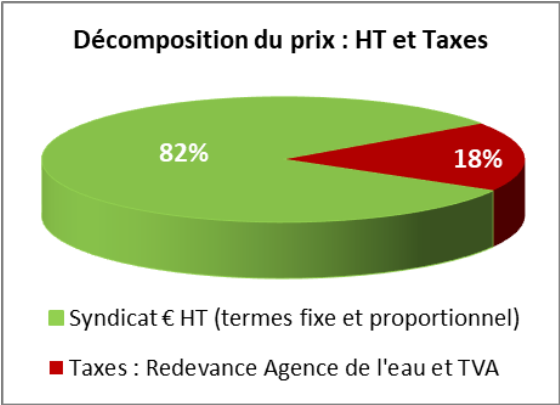
		Montant
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an)	50.00 €
	Part variable (€HT/m3)	1.86 €
Redevances et taxes	Assainissement collectif : redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€HT/m³)	0.25 €
	TVA Assainissement Collectif	10 %

PRIX TTC DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 120 M³ (D204.0)

Evolution du montant de la facture d'eau assainie d'un ménage de référence de quatre personnes consommant 120 m3 par an :

Valeurs en euros	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnement	45,00	45,00	45,00	45,00	50,00
Part proportionnelle pour 120 m3	186,00	189,60	194,40	218,40	223,20
Redevance modernisation des réseaux	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
TVA	26,10	26,46	26,94	29,34	30,32
Total (€ TTC)	287,10	291,06	296,34	322,74	333,52
Prix du m³ assainissement (€ TTC)	2,39	2,43	2,47	2,69	2,78
Evolution du prix du m³ / année N-1	1,4%	1,4%	1,8%	8,9%	3,3%

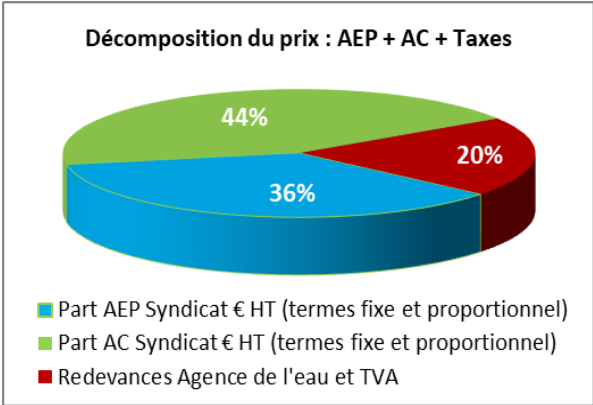
Décomposition du prix de l'eau assainie



Evolution du montant de la facture d'eau potable assainie (exemple de facture en annexe 3) :

Valeurs en euros	2020	2021	2022	2023	2024
Total eau potable et assainissement (€ TTC)	523,97	533.00	548.78	600.50	623.14
Prix du m³ (€ TTC) sur la base de 120 m3/an	4.37	4.44	4.57	5.00	5.19

Décomposition du prix de l'eau potable assainie



VOLUMES FACTURES, ECRETEMENTS & REMISES GRACIEUSES

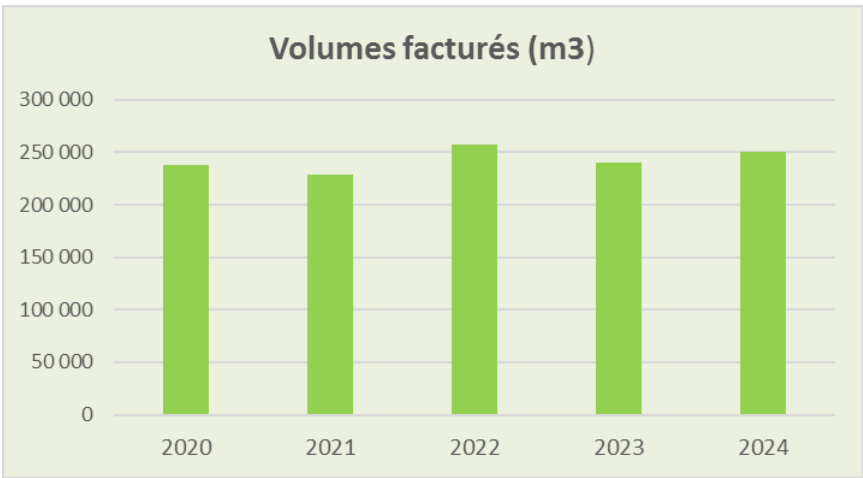
Suite à des fuites déclarées par des abonnés sur leurs réseaux privés, les demandes de dégrèvements donnent lieu soit à des écrètements en application de la loi Warsmann, soit à des remises gracieuses appliquées par délibération du conseil syndical.

	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes facturés (m3)	237 213	228 293	256 816	240 175	250 210
Dégrèvements (m3)	13 877	14 099	13 932	14 507	12 693

Les volumes facturés comprennent les ajustements (surconsommations dûes au syndicat ou estimations quand compteurs bloqués) et les dégrèvements indiqués.

Les tendances observables **entre 2020 et 2024** sont :

- En relation avec l'augmentation du nombre d'abonnés, une **hausse des volumes assainis de 5.5 %**, avec une **hausse de 4.2 % cette année**.
- En parallèle, les volumes dégrévés tendent à diminuer au fil des ans.



RECETTES D'EXPLOITATION

	2020	2021	2022	2023	2024
Facturation du service d'assainissement (€HT)	510 895.19 €	478 536.73 €	538 300.80 €	556 758.93 €	550 712.25 €
Branchements particuliers (€HT)	29 695.50 €	22 070.00 €	38 915.94 €	12 258.00 €	24 723.18 €
PFAC (€HT)	40 349.57 €	64 821.18 €	54 985.50 €	62 571.59 €	68 647.80 €
TOTAL (€HT)	580 940.26 €	565 427.91 €	632 202.24 €	631 588.52 €	644 083.23 €

Depuis 2020, une **augmentation des recettes sur les ventes globales de 7.8 %** est visible avec cependant une baisse de **1.1 % sur la dernière année**.

Bien que les volumes de vente totaux aient augmenté en 2024, **les recettes liées à la facturation de l'assainissement aux abonnés sont moindres qu'en 2023**.

La facturation de l'eau assainie dans les Pyrénées Atlantiques est établie suite à la transmission en début d'année des index de relève par la SATEG. Par conséquent, chaque année, sont rattachées les recettes prévisionnelles des volumes vendus aux abonnés des Pyrénées Atlantiques.

Les deux postes « Branchements particuliers » et « PFAC » sont relativement stables avec des moyennes respectives de 25 000 et 58 000 €/an.

REDEVANCES REVERSEES A L'AGENCE DE L'EAU

	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance modernisation des réseaux de collecte (€HT)	27 782.82 €	23 470.08 €	23 722.49 €	25 533.25 €	20 844.16 €

Cette redevance est encaissée par le Syndicat puis reversée à l'Agence de l'eau.

Les montants du tableau ne concernent que la facturation des abonnés de l'assainissement collectif des Pyrénées Atlantiques. Les recettes de la facturation des abonnés des Landes (comprenant l'eau potable et l'assainissement collectif) sont rattachées comptablement au budget Eau potable.

Sur 5 ans, la **baisse des redevances** (montants stables dans le temps) suit l'évolution des volumes des ventes d'eau aux abonnés, avec une **diminution de 25.0 % depuis 2020** et une hausse de **18.4 % sur un an**.

ETAT DE LA DETTE

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre (€HT)	853 731.92 €	787 628.07 €	711 080.36 €	632 524.53 €	609 947.42 €
Annuités de remboursements de la dette (€HT)	97 229.44 €	97 229.44 €	97 229.44 €	97 350.27 €	97 391.72 €
dont intérêts (€HT)	24 605.18 €	22 678.41 €	20 682.97 €	18 794.44 €	16 568.30 €
dont capital (€HT)	72 624.26 €	74 551.03 €	76 546.47 €	78 555.83 €	80 823.42 €

Les variations des montants annuels sont liées aux nouveaux emprunts contractés ou clôturés tous les ans.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Date d'extinction de la dette (année)	2035
---------------------------------------	-------------

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Abandons de créance (€HT)	12 635.31 €	12 453.67 €	8 531.07 €	10 396.01 €	3 306.27 €
Créances éteintes	0 €	304.16 €	450.32 €	417.80 €	942.17 €

Ces montants sont ajustés tous les ans en fonction des nouveaux abandons de créance ou des nouvelles créances éteintes portant sur les factures des années passées.

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1, communiqués par la DGFIP. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	5.14 %	4.00 %	4.00 %	3.58 %	5.74 %

AMORTISSEMENTS REALISES

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissements des biens (€HT)	364 666.30 €	376 288.12 €	401 443.63 €	406 113.77 €	427 556.52 €
Amortissements des subventions (€HT)	195 785.90 €	211 101.90 €	22 598.10 €	241 549.64 €	234 604.12 €

Le montant des amortissements évolue en fonction des pertes de valeur des biens et de l'augmentation du patrimoine.

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES ET SUBVENTIONS PERCUES

Commune	Teneur	Montant €HT	Subventions €HT
MAZEROLLES	Station d'épuration	24 031.25 €	0 €
TRAVAUX DIVERS	Audignon : DGD Chemin des écoliers Cauna : DGD Avenue de Tartas	50 432.29 €	147 476.98 €
AUDIGNON	Réseau assainissement et station d'épuration	46 276.69 €	24 120.90 €
TRAVAUX SECURITE	Sécurisation des ouvrages	82 241.80 €	0 €
ETUDES ZONAGE ASSAINISSEMENT	PLUi Chalosse-Tursan	121 919.50 €	0 €
DIAGNOSTIC RESEAU	9 communes	76 539.90 €	0 €
ZONAGE ASSAINISSEMENT LUYSS EN BEARN	-	9 320.00 €	0 €
TRAVAUX RESEAUX 2024	Réhabilitation réseau Arzacq (les abords du lac)	189 235.16 €	55 213.85 €
TOTAL		612 712.55 €	177 121.73 €

Pour certains travaux, des subventions ont été perçues avec une année de décalage par rapport aux investissements.



Chantier d'extension de la station d'épuration de Mazerolles de 495 EH à 750 EH

Chantier Cauna, avenue de Tartas : renouvellement canalisation AC



ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action n'a été réalisée en cours d'année.

7. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2025

- ✓ Etude-diagnostic des réseaux d'assainissement des communes d'Aurice et de Montaut
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration sur la commune d'Arzacq-Arraziguet
- ✓ Plan d'épandage de Doazit
- ✓ Extension des réseaux de Malaussanne et de Monségur
- ✓ Réhabilitation des réseaux de Samadet et de Geaune

-o-O-o-

ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICES DE PERFORMANCES

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P255.3)

Informations	Points maximum
A - Éléments communs à tous les types de réseaux	
Identification sur plan et visite des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20
Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10
Enquêtes de terrain sur les points de déversements et mise en œuvre de témoins de déversement	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
Réalisation d'un rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
Connaissance de la qualité du milieu récepteur	10
B- Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10
C- Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
Suivi de la pluviométrie	10
TOTAL	120

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (P202.2B)

Informations	Points maximum
A - Plan des réseaux	
Existence d'un plan des réseaux	10
Procédure de mise à jour du plan annuelle	5
B- Inventaire des réseaux	
Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, pour 50 % diamètre et matériau). Procédure de mise à jour plan et inventaire	10
Informations complètes (matériaux et diamètres) sur plus de 50 % des réseaux	1 à 5
Informations complètes (date de pose) sur plus de 50 % des réseaux	0 à 15
C- Informations complémentaires et interventions sur le réseau	
Informations géographiques (altimétriques) sur au moins 50 % des réseaux	10
Informations géographiques (altimétriques) sur plus de 50 % des réseaux	1 à 5
Localisation et description des ouvrages annexes (postes, ...)	10
Inventaire actualisé annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages annexes	10
Inventaire des branchements	10
Inventaire de toutes les interventions sur réseau (curage, interventions, ...)	10
Programme d'investigations d'auscultation	10
Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
TOTAL	120

ANNEXE 2 : DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS & INDICATEURS DE PERFORMANCES

DEPARTEME NT	COMMUNE	Géré par le Syndicat depuis le	Nombre d'usagers 2024	conso AEP 2024	EH hydraulique calculé à partir des conso AEP	kg DBO5 calculé à partir des conso AEP	Nombre d'autorisations spéciales de déversement (industriels)	Capacité de la station (EH)	Filière de traitement
LANDES (40)	ARBOUCAVE	01/06/2000	55	4 220	77	4,6	0	150	décanteur digesteur + bio disques
LANDES (40)	AUDIGNON	01/08/2024	6	293	5	0,3	0	190	fosse toutes eaux + bio disques
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	ARZACQ	01/12/2005	397	47 316	990	59,4	3	1000	boues activées
LANDES (40)	AURICE	01/04/2014	123	11 733	214	12,9	0	600	décanteur digesteur + bio disques
LANDES (40)	BATS Bourg	01/06/1999	75	6 734	123	7,4	0	190	lagune + filtre à sable
LANDES (40)	BATS Béjalons	01/07/2002	36	2 630	48	2,9	0	70	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	BOUILLON	01/01/2006	16	687	13	0,8	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	BUANES	01/03/2007	29	2 026	37	2,2	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	CAUNA	01/01/2014	94	6 447	118	7,1	0	400	filtres plantés de roseaux
LANDES (40)	CLASSUN	11/05/2008	19	1 451	27	1,6	0	45	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	DOAZIT	01/04/2017	116	9 889	181	10,8	0	200	lagunes
LANDES (40)	DUHORT-BACHEN	01/07/2003	63	7 048	129	7,7	0	230	décanteur digesteur + bio disques
LANDES (40)	GEAUNE	01/06/2000	371	35 140	642	38,5	1	1000	boues activées
LANDES (40)	LACAJUNTE	01/06/2003	15	707	13	0,8	0	50	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	LARREULE	01/06/2002	37	3 237	59	3,5	0	100	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	MALAUSSANNE	01/06/2003	40	4 929	90	5,4	0	170	fosse toutes eaux + filtre à graviers
LANDES (40)	MANT	01/06/2000	40	2 630	48	2,9	0	120	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	MAZEROLLES	20/07/2005	226	20 548	375	22,5	0	750	décanteur digesteur + bio disques
LANDES (40)	MIRAMONT- SENSACQ	23/04/2018	64	6 301	115	6,9	0	300	filtres plantés de roseaux + ZRV
LANDES (40)	MONSEGUR	01/01/2000	68	5 562	102	6,1	0	375	lagune + filtre planté de roseaux
LANDES (40)	MORGANX	01/04/2007	9	426	8	0,5	0	25	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	MORLANNE	01/01/2007	65	6 761	123	7,4	0	280	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	PIMBO	01/07/2005	50	3 872	71	4,2	0	120	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	PHILONDENX	13/09/2021	0	0	0	0,0	0	20	fosse toutes eaux + filtre à sable
PYRENEES- ATLANTIQUES (64)	POMPS	01/01/2001 03/04/2017	47	4 660	85	5,1	1	260	décanteur digesteur + bio disques
LANDES (40)	POUDENX	10/01/2005	30	2 770	51	3,0	0	75	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	RENUNG	01/06/2001	38	2 395	44	2,6	0	95	fosse toutes eaux + filtre compact
LANDES (40)	SAINT-AGNET	01/06/1999	10	476	9	0,5	0	12	fosse toutes eaux + filtre compact
LANDES (40)	SAINT- LOUBOUER	31/05/2016	65	5 707	179	10,7	0	225 EH (extensible à 300 EH)	filtres plantés de roseaux + ZRV
LANDES (40)	SAMADET Dépès	01/01/1999	292	25 905	473	28,4	1	1100	boues activées
LANDES (40)	Z.A. du Boscq		5	1 607	29	1,8	0	100	lagunes
LANDES (40)	SORBETS	01/06/1999	31	2 814	51	3,1	0	156	fosse toutes eaux + filtre à sable
LANDES (40)	URGONS	01/06/2000	55	3 228	59	3,5	0	195	lagunes
LANDES (40)	VIELLE-TN	01/11/2009	29	1 765	32	1,9	0	165	fosse toutes eaux + filtre à sable
	VIGNES		79	6 869	125	8			
	TOTAUX		2 695	248 783	4 544	272,6	6	8 968	34

EAUX40 - Rapport Prix Qualité du Service Assainissement Collectif - Exercice 2024

DEPARTEMENT NT	Poste de refoulement	Linéaire séparatif (en m)	Linéaire unitaire (en m)	refoulement (en m)	rejet (en m)	Bassin d'orage	Taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)	Nombre potentiel d'abonnés de la zone AC (VP 124)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P252.2)	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes (P252.2) Nbre/100km	Niveau de rejet
LANDES (40)	1	1 380			91	0	100%	55	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	2	646		856	1 223	0			100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	2	12 528	1 819	723	3 918	1	91%	437	107	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<189mg/l et r>=60% MES : rendement>50% NTK : 18 mg/l Pt : 3 mg/l
LANDES (40)	5	3 674		920	4 178	0	100%	123	99	0	DBO5<25mg/l DCO<90mg/l MES <30mg/l Pt<4mg/l
LANDES (40)	1	2 526		163	45	0	100%	75	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	952			48	0		36	100	0	
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	0	694			86	0	94%	17	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<125mg/l et r>=60% MES<90mg/l et r>=50%
LANDES (40)	1	747			20	0	97%	30	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	1	2 038			984	0	99%	95	83	98	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<125mg/l et r>=60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	1	156			20	0	100%	19	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	3 663				0	92%	126	103	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<125mg/l et r>=60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	1	1 307		320	46	0	100%	63	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	3	6 479	228	332	20	0	100%	371	103	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	505			7	0	100%	15	90	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	1	1 393			16	0	100%	37	110	0	DBO5<25mg/l ou r>=60% DCO<90mg/l et r>=60% MES<30mg/l et r>=50% NTK<10mg/l
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	0	2 129			119	0	100%	40	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<125mg/l et r>=60% MES<90mg/l et r>=50%
LANDES (40)	0	856			23	0	100%	40	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	4	4 981		1 114	153	0	100%	226	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<200mg/l et r>=60% MES rendement>50% NTK<38mg/l et Pt<7,7mg/l
LANDES (40)	1	1 941		305	294	0	100%	64	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=80% DCO<125mg/l ou r>=75% MES<35mg/l ou r>=90%
LANDES (40)	0	1 792			3 408	0	100%	68	97	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	301			42	0	100%	9	90	0	
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	0	1 142			295	0	97%	67	100	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO<125mg/l et r>=60% MES<90mg/l et r>=50%
LANDES (40)	1	1 906		89	131	0	100%	50	110	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	156				0			90		
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	1	1 909		274	114	0	100%	47	100	0	
LANDES (40)	0	922		194	38	0	100%	30	100	0	
LANDES (40)	1	770		102	32	0	100%	38	110	0	
LANDES (40)	0	86			18	0	100%	10	100	0	
LANDES (40)	2	1 822		670	23	0	92%	71	100	0	DBO5=25mg/l DCO=90mg/l MES =30mg/l NTK=16mg/l Q rejeté en hiver : 45m3/j Q rejeté en été : 15m3/j
LANDES (40)	3	6 919		725	395	2	94%	309	109	0	DBO5=25mg/l DCO=125mg/l MES =90mg/l NGL=20mg/l Pt=4mg/l
LANDES (40)	0	523			14	0	100%	5	80	0	DBO5<35mg/l ou r>=60% DCO : rendement>60% MES : rendement>50%
LANDES (40)	0	1 313			112	0	100%	31	100	0	
LANDES (40)	0	1 697			35	0	92%	60	100	0	
LANDES (40)	1	1 161			25	0	100%	29	100	0	
	33	71 012	2 047	6 787	15 969	3					

EAUX40 - Rapport Prix Qualité du Service Assainissement Collectif - Exercice 2024

COMMUNE	Conformité ERU - Nationale supposée (ce statut n'a pas encore été communiqué le 22/05/25 par la DDTM)	Nbre de bilans 24H dans le cadre de l'auto surveillance conformes (VP 210) (arrêté 21/07/2015)	Nbre de bilans 24H dans le cadre de l'auto surveillance (VP 211)	Quantité de boues extraites (en m3)	Quantité de boues extraites (en tMS) (VP 208)	Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (en tMS) (VP 209)	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	Taux de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Taux de réclamation (P258.1)
ARBOUCAVE	conforme			30	0,58	0,58	100%	0	0%	50	0,00
AUDIGNON								0	0%	50	
ARZACQ	conforme	1	1	577,5	16,74	16,74	100%	0	0,00%	30	
AURICE	conforme	1	1	57	0,38	0,38	100%	0	0%	50	
BATS Bourg	conforme							0	0%	30	
BATS Bidalons	non conforme							0	0%	30	
BOUILLON	conforme							0	0%	30	
BUANES	conforme							0	4,02%	30	
CAUNA	conforme	1	1					0	9,81%	50	
CLASSUN	conforme			2	0,02	0,02	100%	0	0%	30	
DOAZIT	non conforme	1	1					0	0%	30	
DUHORT-BACHEN	conforme	1	1	30	0,87	0,87	100%	0	0%	30	
GEAUNE	non conforme	2	2	262	6,13	6,13	100%	0	0,87%	30	
LACAJUNTE	conforme							0	0%	30	
LARREULE	conforme							0	0%	30	
MALAUSSANNE	conforme			50	1,02	1,02	100%	0	0%	30	
MANT	conforme			34	0,52	0,52	100%	0	0%	30	
MAZEROLLES	conforme			108	52,06	52,06	100%	0	0%	50	
MIRAMONT-SENSACQ	conforme	1	1							50	
MONSEGUR	conforme			12				0	0%	30	
MORGANX	conforme							0	0%	30	
MORLANNE	conforme			3				0	0%	30	
PIMBO	conforme			45	0,42	0,42	100%	0	0%	30	
PHILONDENX								0	0%	30	
POMPS	conforme			20	0,36	0,36	100%	0	0%	30	
POUDENX	conforme							0	0%	30	
RENUNG	non conforme							0	0%	30	
SAINT-AGNET	conforme							0	0%	30	
SAINT-LOUBOUER	conforme	1	1					0	0%	50	
SAMADET Dépès	conforme	2	2	278	14,61	14,61	100%	0	0,26%	50	
Z.A. du Boscq	conforme							0	0%	30	
SORBETS	conforme							0	0%	30	
URGONS	non conforme							0	0%	30	
VIELLE-TN	conforme							0	0%	30	
VIGNES	cf. Arzacq							0	0%	30	

ANNEXE 3 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU ASSAINIE



Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN
48 rue Gourgues - BP 14 - 40320 GEAUNE
Tél : 05 58 44 58 58 (8H00 - 17H00)
abonnes@eaux40.fr - www.eaux40.fr
Siret 200 078 103 00013 RCS Mont-de-Marsan
Code APE 3600 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR67200078103

Référence à rappeler : N° du contrat : 32934
Occupant : M XXXXXXX

Adresse du lieu desservi : XXX
99999_VILLE GNERIQUE

SERVICE GESTION COMPTABLE DE SAINT SEVER
3 PLACE DU TRIBUNAL
40500 SAINT SEVER

M XXXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXXX

Appels urgents hors heures ouvrées au 05.58.44.58.58, puis selon votre secteur, tapez :

- 1 : Secteur Eau Tursan
- 2 : Secteur Eau Marseillon
- 3 : Assainissement Collectif

Liste des communes par secteur sur www.eaux40.fr
Tout déplacement en dehors des heures de bureau jugé non urgent pourra donner lieu à la facturation de la prestation.

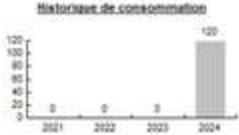
Facture réelle n° 2024-1 / 1024279 du 01/01/2024

Eau et Assainissement
Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

		Détail au verso
Votre consommation d'eau		120 m³
Prix TTC du litre d'eau hors abonnement 0,00429 €		
		Montants
Abonnement		107,75
Consommation		515,39
Total de la facture		623,14
Montant total à payer avant le 31/01/2024		623,14 €

Historique de consommation



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

030110500247 XXXXXX

941133000175 97070000000010242790400164984706 62314

M XXXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXXX

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0400160300000000000102427924
ICS : FR20ZZZ8503F5
Référence : 4 BD 24 000000001024279 G 105 41 Montant : 623,14 €
Créancier : EAU Marseillon Tursan

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Facture réelle n° 2024-1 / 1024279 du 01/01/2024								
Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
25349	0000003	15	31/12/2024	0			120	120
Consommation totale relevée								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Date de vigueur	Tranche	Quantité	Tarif	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau					224,00	12,32	236,32	
ABONNEMENT EAU	2024		12 mois	25,00000	50,00	2,75 (5.5%)	52,75	
CONSUMATION EAU	2024	1 à 999999	120 m3	1,45000	174,00	9,57 (5.5%)	183,57	
Collecte et traitement des eaux usées					273,20	27,32	300,52	
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	2024		12 mois	25,00000	50,00	5,00 (10%)	55,00	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2024		120 m3	1,86000	223,20	22,32 (10%)	245,52	
Organismes publics					80,52	5,78	86,30	
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	2024		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5.5%)	41,78	
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU	2024		120 m3	0,09100	10,92	0,60 (5.5%)	11,52	
REDEVANCE RESEAUX COLLECTE	2024		120 m3	0,25000	30,00	3,00 (10%)	33,00	
Total de votre facture					577,72	45,42	623,14	
Montant total à payer					577,72	45,42	623,14	
Commentaires								
PRINCIPE DE LA TARIFICATION								
Les abonnés ordinaires sont soumis aux redevances payables semestriellement à terme échu et fixées par les autorités administratives compétentes selon les tarifs suivants :								
Un abonnement forfaitaire couvrant les charges fixes du service (gestion des abonnés, entretien du branchement, ...).								
Une consommation proportionnelle au volume d'eau selon l'index relevé du compteur, composée de :								
- la redevance syndicale couvrant les charges d'exploitation et les charges d'investissements réalisés par le Syndicat pour assurer la production et distribution d'eau potable,								
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne reversées à l'Agence de l'Eau aidant financièrement les collectivités à s'équiper : redevances Préservation des ressources en Eau et Lutte contre la Pollution sur la facture d'eau potable et la redevance Modernisation des réseaux sur la facture d'assainissement collectif.								
MODALITES DE REGLEMENT								
Par prélèvement automatique semestriel ou mensuel : pour ce mode de règlement, contactez notre service abonnés au 05 58 44 58 58.								
Par internet : sur le site www.eaux40.fr, page « mes démarches », rubrique « paiement en ligne » en suivant les indications demandées.								
Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « Joindre un RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en faisant apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.								
Par chèque bancaire ou postal : envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier ni agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.								
Par virement bancaire ou mandat-contributions : IBAN FR82 3000 1005 5404 0700 0000 089 BIC BOFEFR33PCT. Indiquez vos Nom et Prénom dans la partie réservée à la correspondance ainsi que le NUMERO DE FACTURE.								
Sur les bornes QR Code : par CB ou numéraire dans les commerces équipés.								
En numéraire : auprès des établissements de la Banque Postale.								
REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES								
Votre collectivité a transféré sa compétence en matière d'eau potable et/ou d'assainissement collectif au Syndicat des Eaux Marseillonnais Tursan. Celui-ci collecte et traite les données et les conserve en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès du Syndicat, responsable du traitement, par écrit en vous adressant à votre collectivité, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Le délégué à la Protection des Données personnelles est ALPI 175 place Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX joignable pour tout renseignement complémentaire.								
MEDIATION DE L'EAU								
En vue de favoriser toute solution à l'amiable pour des litiges sur la facturation, et pour plus d'information, consultez notre site internet : www.eaux40.fr								



Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

SOMMAIRE

1. MISSIONS DU SYNDICAT.....	3
CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES	3
CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	3
TEMPS DE RETOUR DE 10 ANS ENTRE DEUX CONTROLES DE L'EXISTANT.....	3
2. COMMUNES et communautés de communes ADHERENTES	4
3. NOMBRE DE BATIMENTS CONCERNES ET EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS concernes (D301.0)	5
4. CONTROLES REALISES	6
CONTROLES DE CONCEPTION ET DE REALISATION	6
FILIERES MISES EN PLACE.....	7
CONTROLES DE L'EXISTANT	8
5. QUALITE DE SERVICE & INDICATEURS	9
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	9
TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	9
6. INDICATEURS FINANCIERS	9
TARIFS DES CONTROLES	9
RECETTES D'EXPLOITATION.....	10
TAUX D'IMPAYES	10
7. TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES	10
TRAVAUX REALISES	10
EXEMPLE DE CHANTIERS OU OPERATIONS	11
ANNEXE.....	12
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) .	12

1. MISSIONS DU SYNDICAT

CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Elles sont contrôlées conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012. Le contrôle se déroule en deux temps :

- ✓ Le contrôle de la conception tout d'abord, au cours duquel les services du Syndicat vérifient que la filière d'assainissement projetée respecte la réglementation et adaptée aux caractéristiques du terrain, de l'immeuble desservi, etc.
- ✓ Le contrôle de la réalisation consiste à s'assurer que la filière d'assainissement projetée est correctement exécutée. A l'issue de ce contrôle, la filière d'assainissement est déclarée conforme, avec ou sans réserve, ou non-conforme au dit arrêté.

CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Elles sont contrôlées conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012. L'objectif de ce contrôle est de vérifier le bon fonctionnement de la filière d'assainissement et d'évaluer les éventuels dangers pour la santé des personnes ou pour l'environnement qu'elle pourrait engendrer.

TEMPS DE RETOUR DE 10 ANS ENTRE DEUX CONTROLES DE L'EXISTANT

A l'issue de ce contrôle, la filière d'assainissement est classée dans l'une des catégories suivantes :

- ✓ « Installation ne présentant pas de signe de non-conformité au sens de l'article 4 de l'arrêté », assortie éventuellement de recommandations.
- ✓ « Non conforme : absence d'installation ». La mise en place d'une installation conforme dans les meilleurs délais est alors requise.
- ✓ « Non conforme : absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation d'assainissement ». La mise en place d'une installation conforme dans les meilleurs délais ou la justification de la présence d'une filière d'assainissement est alors requise.
- ✓ « Installation non-conforme au vu de l'article 4 a de l'arrêté ». La mise aux normes doit être faite sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente.
- ✓ « Installation non-conforme : risque avéré de pollution de l'environnement (article 4 b de l'arrêté) ». La mise aux normes doit être faite sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente.
- ✓ « Installation non-conforme : installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée (article 4 c de l'arrêté) ». La mise aux normes doit être faite sous 1 an en cas de vente.

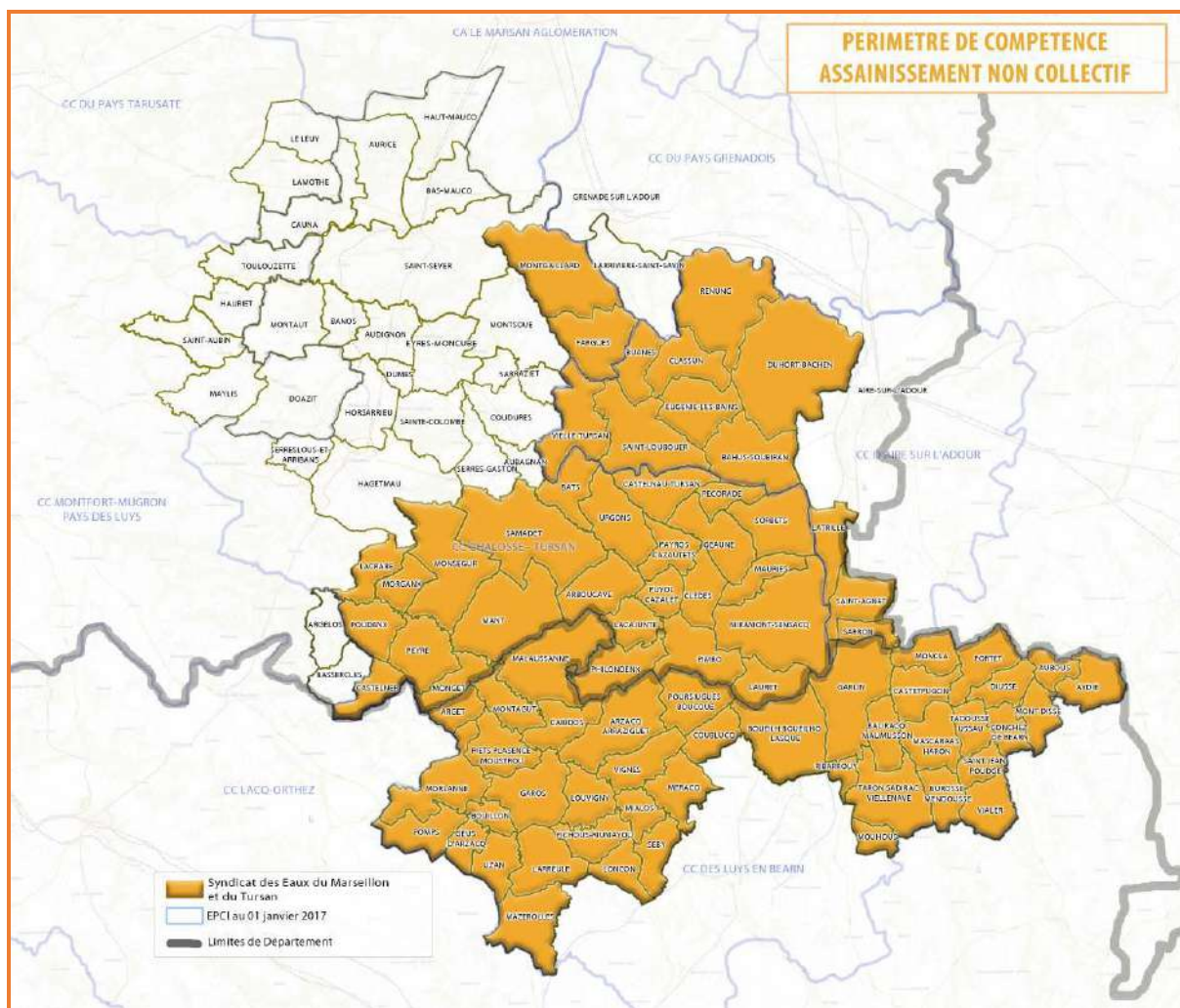
2. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES

Le syndicat regroupe pour la compétence assainissement non collectif **26 communes et deux communautés de communes des Landes et des Pyrénées Atlantiques, représentant au total 80 communes :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR REGROUPANT LES COMMUNES : BAHUS-SOUBIRAN BUANES CLASSUN DUHORT-BACHEN EUGENIE-LES-BAINS LATRILLE RENUNG SAINT-AGNET SAINT-LOUBOUER SARRON VIEILLE-TURSAN	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUY EN BEARN REGROUPANT LES COMMUNES :		ARBOUCAVE	MONSEGUR
	ARGET	MASCARAAS HARON	BATS	MONTGAILLARD
	ARZACQ ARRAZIGUET	MAZEROLLES	CASTELNAU-TURSAN	MORGANX
	AUBOUS	MERACQ	CASTELNER	PAYROS-CAZAUTETS
	AYDIE	MIALOS	CLEDES	PECORADE
	BALIRACQ	MONCLA	FARGUES	PEYRE
	MAUMUSSON	MONTAGUT	GEAUNE	PHILONDENX
	BOUEILH BOUEILHO	MONT DISSE	LACAJUNTE	PIMBO
	LASQUE	MORLANNE	LACRABE	POUDENX
	BOUILLON	MOUHOUS	LAURET	PUYOL-CAZALET
	BUROSSE MENDOUSSE	PIETS PLASENCE	MANT	SAMADET
	CABIDOS	MOUSTROU	MAURIES	SORBETS
	CASTETPUGON	POMPS	MIRAMONT-SENSACQ	URGONS
	CONCHEZ DE BEARN	PORTET	MONGET	
	COUBLUCQ	POURSIUGUES		
	DIUSSE	BOUCOUE		
	FICHOUS RIUMAYOU	RIBARROUY		
	GARLIN	SAINT JEAN POUDGE		
	GAROS	SEBY		
	GEUS D'ARZACQ	TADOUSSE USSAU		
	LARREULE	TARON SADIRAC		
	LONCON	VIELLENAVE		
	LOUVIGNY	UZAN		
	MALAUSSANNE	VIALER		
		VIGNES		



Contrôles de réalisation



3. NOMBRE DE BATIMENTS CONCERNES ET EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS CONCERNES (D301.0)

Sur le territoire du Syndicat, sont répertoriés **7 613 bâtiments** assainis par un système d'assainissement non collectif :

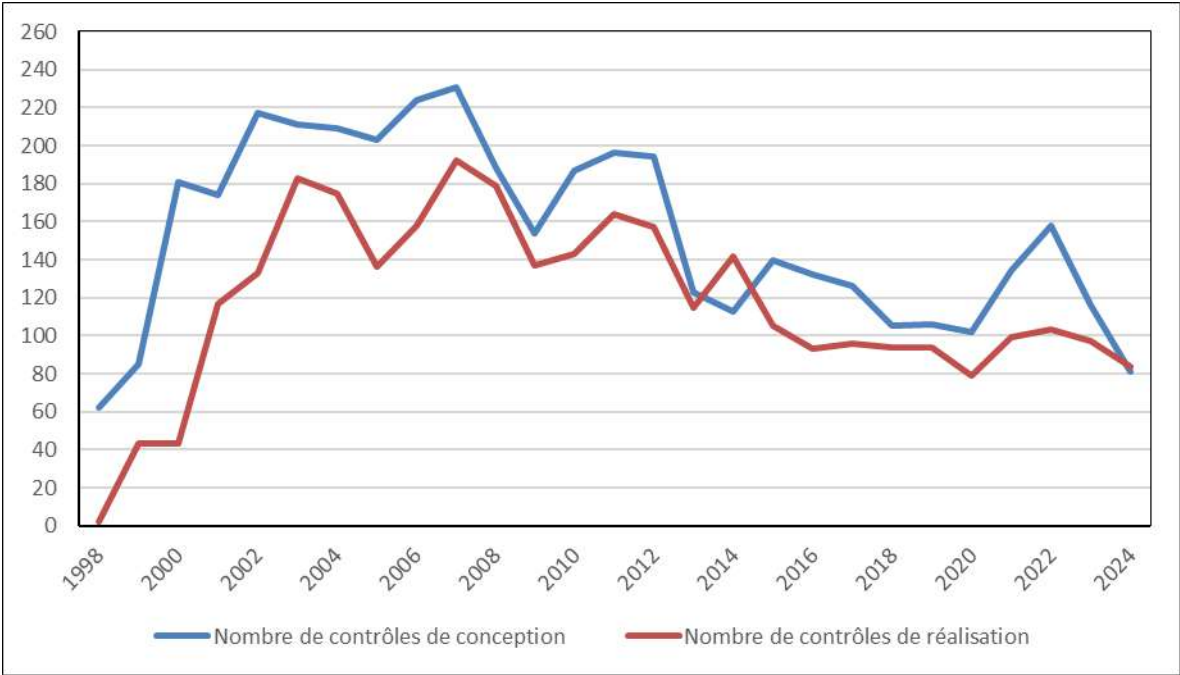
- ✓ 3 911 bâtiments dans le secteur landais du Syndicat,
- ✓ 3 702 bâtiments dans le secteur béarnais du Syndicat.

En considérant une moyenne de 2.1 habitants par ménage pour les Landes et de 2.0 pour les Pyrénées Atlantiques (données INSEE 2021), le **nombre d'habitants concernés** par le service d'assainissement non collectif est de l'ordre de **15 600**.

4. CONTROLES REALISES

CONTROLES DE CONCEPTION ET DE REALISATION

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôles de conception	102	134	158	116	81
Contrôles de réalisation	79	99	103	97	84



Contrôles de conception

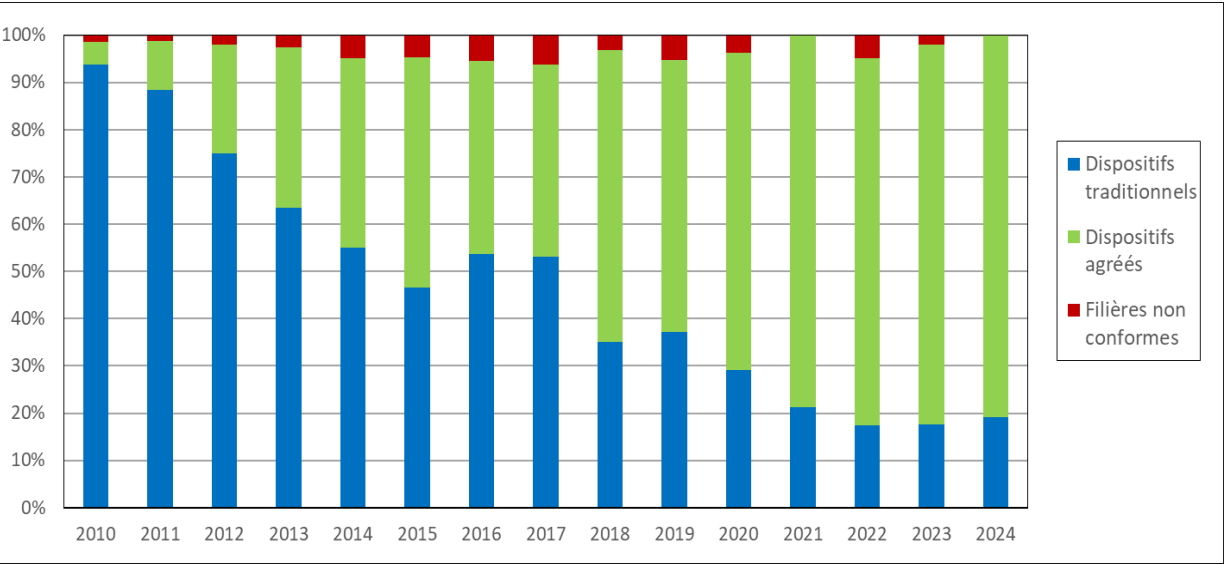
FILIERES MISES EN PLACE

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques a permis l'introduction de nouvelles filières aux côtés des filières traditionnelles que sont les tranchées filtrantes ou les filtres à sable.

L'avantage incontestable de ces nouvelles filières, dites agréées, est leur compacité.

En revanche, elles demandent souvent un suivi plus rigoureux (contrat d'entretien généralement nécessaire pour maintenir le système en bon état de fonctionnement).

NOMBRE DE CONTRÔLES	2020	2021	2022	2023	2024
Dispositifs agréés	53	78	80	78	68
Dispositifs traditionnels (tranchées filtrantes, filtres à sable)	23	21	18	17	16
Filières non conformes	3	0	5	2	0
Totaux	79	99	103	97	84

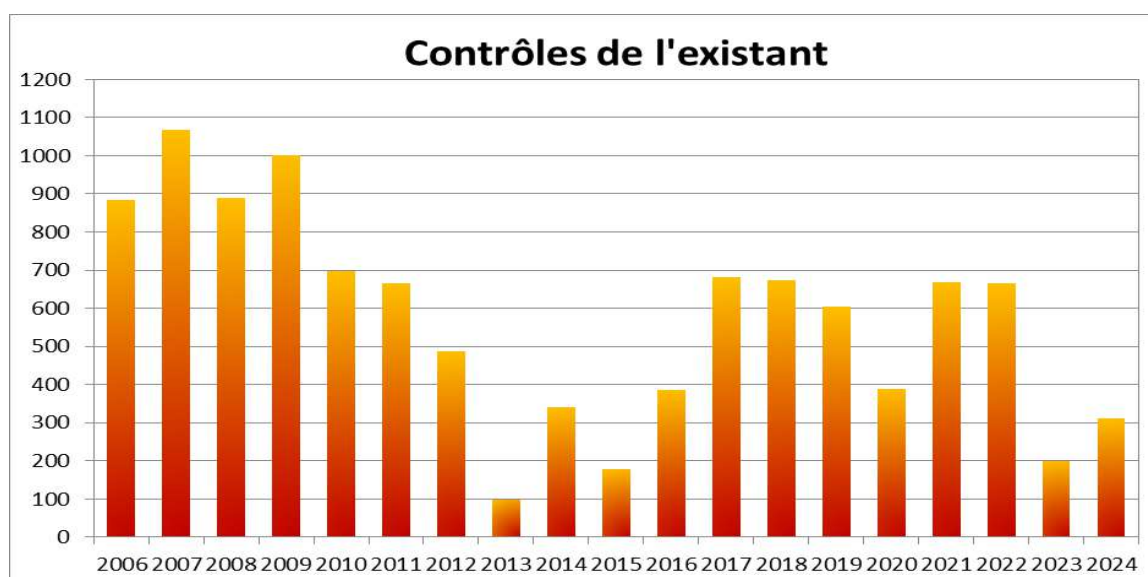


Contrôles de réalisation

CONTRÔLES DE L'EXISTANT

NOMBRE DE CONTRÔLES	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôles périodiques (campagnes communales)	-	502	505	65	187
Contrôles pour ventes	-	166	161	134	124
Totaux	388	668	666	199	311

Les totaux des contrôles de l'existant correspondent aux contrôles périodiques décennaux (campagnes communales) auxquels s'ajoutent ceux réalisés lors de ventes qui sont de même nature.



Contrôles de bon fonctionnement

5. QUALITE DE SERVICE & INDICATEURS

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

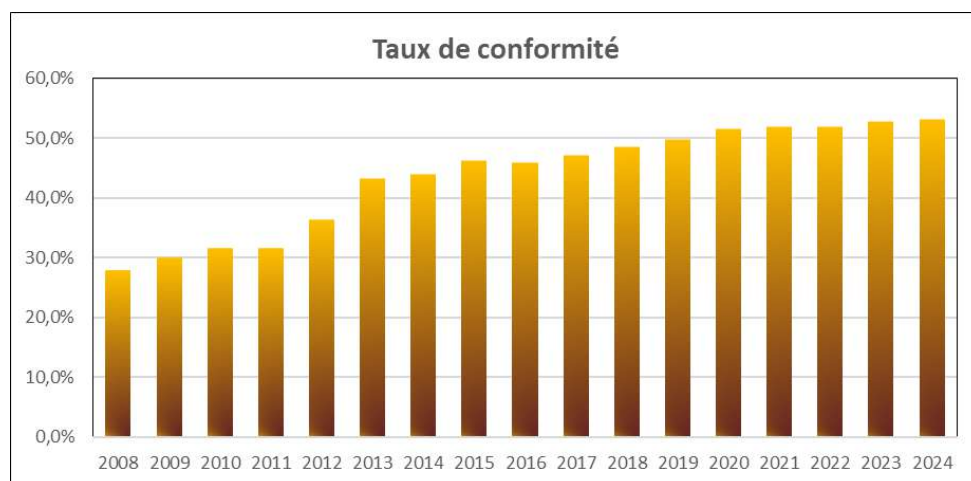
Cet indicateur, d'une valeur maximale de 140 points, permet d'apprécier l'étendue des prestations qui peuvent être assurées par le service public depuis la mise en place d'un service de contrôle, de réhabilitation et de vidange (voir annexe).

Pour cette année, l'indice est évalué à **100 points**.

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

L'indicateur est le rapport entre d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et d'autre part le nombre total d'installations.

Cette année, le taux atteint **53.2 %** (52.8 % l'année passée).



Remarque : le mode de calcul du taux a changé en 2013.

6. INDICATEURS FINANCIERS

TARIFS DES CONTROLES

Prestations (€ HT)	2024
Contrôle du fonctionnement programmé par le syndicat	100.00 €
Contrôle du fonctionnement demandé par un usager (vente)	200.00 €
Contrôle de conception	150.00 €
Contrôle de réalisation	150.00 €
Contrôle de raccordement d'eaux usées sur installation agricole ou industrielle	150.00 €
Contrôle périodique de raccordement d'eaux usées sur installation agricole ou industrielle	100.00 €
Refus d'un contrôle de fonctionnement	150.00 €

La TVA appliquée est de 10 % sauf pour le refus à 0 %.

RECETTES D'EXPLOITATION

Prestations (€ HT)	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôle de conception	15 191.52 €	20 100.00 €	23 700.00 €	17 600.00 €	11 850.00 €
Contrôle de réalisation	10 589.89 €	13 485.50 €	15 193.94 €	14 288.42 €	12 900.00 €
Contrôle d'installation existante	56 736.81 €	61 818.53 €	53 263.75 €	14 500.00 €	19 580.00 €
Contrôle ventes	-	6 000.00 €	32 472.73 €	25 895.00 €	25 000.00 €
Total	82 518,22 €	101 404.03 €	124 630.42 €	72 283.42 €	69 330.00 €

TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés	1.53 %	2.00 %	2.00 %	1.43 %	4.60 %

7. TRAVAUX ET PRESTATIONS REALISES

TRAVAUX REALISES

Prestations (€HT)	2020	2021	2022	2023	2024
Réhabilitation d'installations existantes (pour le compte d'un tiers)	25 200.00 €	13 634.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

La baisse visible en 2021 est liée à la fin des aides de l'Agence de l'eau.

Depuis 2000, 499 chantiers de réhabilitation ont pu être aidés :

- ✓ 498 par l'Agence de l'Eau Adour – Garonne dont 73 ont reçu également le soutien financier du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
- ✓ 1 par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.

EXEMPLE DE CHANTIERS OU OPERATIONS

**PASSAGE CAMERA POUR
INSPECTION DE CANALISATIONS
PRIVEES DANS LE CADRE DES
DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Exemple de photo :
effondrement d'épandrain



-o-O-o-

ANNEXE

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Cet indicateur, dont la valeur maximale est de 140 points, permet d'apprécier l'étendue des prestations qui peuvent être assurées par le service public. L'indice se calcule selon le détail suivant (en gras les prestations réalisées par le Syndicat) :

- ✓ Des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :
 - **20 points : délimitation des zones d'assainissement** non collectif par délibération,
 - **20 points : application d'un règlement du service** public d'assainissement non collectif approuvé par délibération,
 - **30 points : contrôle des installations neuves ou à réhabiliter** conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012,
 - **30 points : contrôle des installations existantes** conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné,
- ✓ Des éléments facultatifs du service (éléments pris en compte sous réserve d'avoir atteint le total de 100 pour les éléments obligatoires) :
 - 10 points : existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations,
 - 20 points : existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations,
 - 10 points : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.